GROUPE

9

HERBICIDE

FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540

Solution

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

AVERTISSEMENT



IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

No. D'HOMOLOGATION 33976 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF: Glyphosate, présent à l'état de sel de potassium---540 g/L

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'UTILISATION

CONTENU NET: 1-1, 000 LITRES

Distributed by:

Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd.

Add: Laogang, Qidong City, Jiangsu 226221 China Tel: +86-513-8388 3399 Fax: +86-513-8388 3309

Email: GH@good-harvest.cn

Canadian representative:

Hanson Industry Company 569 Rosehill Avenue, Stittsville, Ontario K2S 0E8

Canada

Phone: +1-519-702-2185

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGEREUX EN CAS D'INGESTION. DANGEREUX EN CAS D'INHALATION. CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEAU

Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements. Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et le chargement, le nettoyage et les réparations.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements:

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NON DOUBLÉ (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit et/ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler:

+1-519-702-2185

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd., communiquer au: +1-519-702-2185.

ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

ÉLIMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540

Solution

USAGE AGRICOLE et INDUSTRIEL

AVERTISSEMENT



POISON

IRRITANT POUR LA PEAU ET LES YEUX

No. D'HOMOLOGATION 33976 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

INGRÉDIENT ACTIF: Glyphosate, présent à l'état de sel de potassium----540 g/L

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises

herbes LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

Distributed by:

Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd.

Add: Laogang, Qidong City, Jiangsu 226221 China Tel: +86-513-8388 3399 Fax: +86-513-8388 3309

Email: GH@good-harvest.cn

Canadian representative:

Hanson Industry Company 569 Rosehill Avenue, Stittsville, Ontario K2S 0E8 Canada

Phone: +1-519-702-2185

Table of Contents

1.0	DESCRIPTION DU PRODUIT	. 8
2.0 NU 2.1	MÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCEINFORMATION	
3.0 F 3.1	PRÉCAUTIONS PREMIERS SOINS	. 9 9
	ENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES	10
3.3	PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTAUX	
3.4 3.5	DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES ENTREPOSAGE	
	LIMINATION ET DÉCONTAMINATION	
4.0 F	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	11
	MÉLANGE ET APPLICATION	
5.1	PRÉCAUTIONS	
5.2 5.3	RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION ZONES TAMPONS	
	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	
	MAUVAISES HERBES ANNUELLES	
_		_
	VAISES HERBES VIVACES	
	JSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES	
	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES	
7.1 SALT	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC FOISON GLYPHOSATE POTASSIUN 540	
7.2		
SALT	540	28
	ANGE EN RÉSERVOIR	
7.4	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAIS BES ANNUELLES	
7.5	BES ANNUELLESSUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY™	
7.5	35	•
7.5		37
7.6	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOYA ROUNDUP READY®	
SOYA		
7.6 SO		
	5.2 MÉLANGES EN RÉSERVOIR	41
	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA	
TECH	NOLOGIE ROUNDUP READY 2	_
7.7		47
7.8 ROUI	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DES BETTERAVES À SUCRE	<u> 1</u> 2
	SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES	
8.0	DUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES AINACES	49

SALT 540	
8.2 RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES	
8.2.1 CHIENDENT	
8.2.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS	54
8.2.3 CHARDON DES CHAMPS	54
8.2.4 LINAIRE VULGAIRE	55
8.2.5 PISSENLIT	
8.2.6 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES	56
9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES	
9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES	_
9.1.1 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - LE SOYA	_
9.1.2 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - LE MAÏS	
9.2 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE	
9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)	
9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTUR	
9.5.1 9.5.2	
9.5.3	
9.5.4	
9.5.5 9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES	
9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES	
9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES	
9.9 APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE	
9.9.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE	
9.9.2 APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE	_
9.10 PLANTATIONS D'ARBRES	
9.11 VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES	
9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF	
10.1 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES	
10.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC FOISON	
GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540	81
10.3 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES	83
10.3.1 APPLICATION TERRESTRE: Tous les usages sur les terres non agricoles	84
10.3.2 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE	_
10.4 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES	85
10.4 APPLICATION SELECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES	0.5
10.5 GAZONS	

Foison Glyphosate Potassium Salt 540

1.0 DESCRIPTION DU PRODUIT

Herbicide hydrosoluble pour la suppression non sélective des mauvaises herbes sur les TERRES AGRICOLES et sur les TERRES NON AGRICOLES.

LES USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES COMPRENNENT:

Les systèmes de culture avant la plantation de toutes les cultures; les systèmes de travail minimal du sol; en post-émergence dans les variétés de canola , soya, de maïs et des betteraves à sucre c.-à-d les variétés portant le gene Roundup Ready^{md}; avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya, pois chiches, lupins sec, fèves des marais (sèches) et des fourrages; la rénovation des pâturages; l'établissement de fourrages, légumineuses et graminées; les cultures d'arbres fruitiers, notamment pommiers, poiriers, cerisiers, pruniers, pêchers, abricotiers, aveliniers, noisetiers, noyers et châtaigniers et Noyer de Siebold; les fraises; les raisins, les plantations de canneberges et les bleuetières; betteraves sucrières; asperges, ginseng nord-Américain; les plantations d'arbres; et la production de semences de graminées.

LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES COMPRENNENT:

Les terrains industriels; les terrains récréatifs; les emprises; les terrains publics; et la rénovation des pelouses.

RÉ-ÉTIQUETAGE OU REMBALLAGE INTERDITS.

2.0 NUMÉROS DE TÉLÉPHONE EN CAS

D'URGENCE

En cas d'urgence concernant ce produit, appeler à:

+1-519-702-2185

Lire attentivement l'AVIS avant l'achat ou l'utilisation. Si ces conditions ne sont pas acceptables, retourner immédiatement les contenants fermés.

2.1 INFORMATION

Pour plus d'information sur ce produit ou d'autres produits agricoles de Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd., communiquer au: +1-519-702-2185.

3.0 PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. DANGEREUX EN CAS D'INGESTION. DANGEREUX EN CAS D'INHALATION. CAUSE DE L'IRRITATION AUX YEUX ET À LA PEALL

Éviter tout contact avec les yeux, la peau, et les vêtements.

Éviter l'inhalation de la brume de pulvérisation.

Porter une chemise à manches longues et un pantalon long pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. Porter aussi des lunettes ou un masque facial, et des gants résistant aux produits chimiques pendant le mélange et les chargement, et le nettoyage et les réparations.

Le délai de sécurité est de 12 heures après application pour toutes les utilisations agricoles

3.1 PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux:

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

3.2 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

3.3 MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement vers les habitats aquatiques à partir des sites traités, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.

Éviter d'appliquer ce produit si de fortes pluies sont prévues.

Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande de végétation entre la zone traitée et la rive du plan d'eau.

3.4 DANGERS CHIMIQUES OU PHYSIQUES

Les solutions à vaporiser de ce produit devraient être mélangées, emmagasinées et appliquées uniquement dans des contenants en acier inoxydable, en aluminium, en fibre de verre, en plastique ou dans des contenants en acier enduit de plastique. NE PAS MÉLANGER, EMMAGASINER OU APPLIQUER CE PRODUIT OU LES SOLUTIONS À VAPORISER DE CE PRODUIT DANS DES CONTENANTS OU RÉSERVOIRS DE PULVÉRISATION EN ACIER GALVANISÉ OU EN ACIER NU (SAUF POUR L'ACIER INOXYDABLE). Ce produit ou les solutions à vaporiser mis en contact avec de tels réservoirs ou contenants peuvent produire un mélange gazeux à base d'hydrogène, qui est hautement combustible. Ce mélange gazeux, s'il est exposé à une flamme nue, une étincelle, une torche de soudage, une cigarette allumée ou une autre source d'allumage, pourrait s'enflammer ou exploser en causant des blessures corporelles graves.

3.5 ENTREPOSAGE

Éviter de contaminer les semences, la nourriture destinée à la consommation humaine ou animale.

Imbiber les petites quantités renversées au moyen d'argile absorbante.

3.6 ÉLIMINATION ET DÉCONTAMINATION

CONTENANTS RECYCLABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant:

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

CONTENANTS RÉUTILISABLES:

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

CONTENANTS À REMPLISSAGE MULTIPLES:

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

4.0 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Le glyphosate ne doit pas être appliqué à l'aide d'applicateurs manuels à mèche ou par badigeonnage à la main

Ne pas appliquer le produit par voie aérienne sauf dans les conditions énoncées dans le présent livret.

Les zones de tampon indiquées sous la section 5,3 devraient être respectées.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 est un liquide hydrosoluble qui se mélange facilement à l'eau pour la pulvérisation sur les feuilles, en vue de supprimer ou de détruire la plupart des plantes herbacées. On peut l'appliquer avec la plupart des pulvérisateurs ordinaires industriels ou de plein champ, après l'avoir dilué et l'avoir bien mélangé à l'eau conformément aux instructions du livret.

À partir du point de contact avec le feuillage, l'herbicide s'achemine dans la plante jusqu'à l'intérieur des racines. Sur la plupart des mauvaises herbes annuelles, les effets sont visibles après 2 à 4 jours. Sur la plupart des mauvaises herbes vivaces, le délai peut être de 7 à 10 jours. Un temps extrêmement frais ou nuageux au moment du traitement peut ralentir le travail du produit et retarder les signes visibles de suppression. Les effets visibles sont le flétrissement et le jaunissement graduels de la plante, qui s'accentuent jusqu'au brunissement complet des organes aériens et à la détérioration des organes souterrains de la plante.

On doit retarder le traitement jusqu'à ce que la végétation ait atteint les stades de croissance décrits pour la suppression de la végétation visée sous les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.0) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0), de sorte que le feuillage ait une surface suffisante pour recevoir la solution de pulvérisation. Les plants non encore levés provenant des rhizomes souterrains ou des racines des espèces vivaces ne seront pas atteints par la solution et ils continueront leur croissance. C'est pourquoi la meilleure suppression de la plupart des mauvaises herbes vivaces s'obtient quand on effectue le traitement à un stade avancé de croissance voisin de la maturité.

Sans dépasser les limites recommandées, utiliser toujours la dose la plus forte du produit par hectare lorsque l'infestation de mauvaises herbes est forte ou dense ou que les mauvaises herbes croissent dans un endroit non aménagé (sol non travaillé).

Ne pas traiter lorsque les conditions de croissance sont médiocres, par exemple en cas de sécheresse, de maladie ou de dégâts causés par les insectes, sans quoi la suppression des mauvaises herbes pourrait être moindre. Une épaisse couche de poussière sur les mauvaises herbes peut aussi réduire l'efficacité du traitement.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour obtenir une suppression résiduelle, adopter un programme approuvé sur les livrets d'herbicides. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que donnent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

Une pluie pendant les 60 minutes suivant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression des mauvaises herbes. Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

À moins d'indication contraire dans ce livret, ne jamais mélanger avec des agents tensioactifs, des pesticides, des huiles herbicides ou autres matières que de l'eau. Une pulvérisation qui couvre uniformément et parfaitement les plantes est la plus efficace. Ne pas pulvériser le feuillage des mauvaises herbes jusqu'au ruissellement.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que Foison Glyphosate Potassium Salt 540 et un herbicide du groupe 9. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à Foison Glyphosate Potassium Salt 540 et à d'autres herbicides du groupe 9. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

S'il y a lieu, utiliser Foison Glyphosate Potassium Salt 540 ou les herbicides du même groupe 9 en alternance avec des herbicides appartenant à groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.

Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées. Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communique avec Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd. au +1-519-702-2185.

- 5.0 MÉLANGE ET APPLICATION
- 5.1 PRÉCAUTIONS

ATTENTION: ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, LES TIGES VERTES OU LES FRUITS DES RÉCOLTES, DES PLANTES ET DES ARBRES NON VISÉS, CAR ILS POURRAIENT ÊTRE DÉTRUITS OU GRAVEMENT ENDOMMAGÉS.

APPLIQUER CES SOLUTIONS À PULVÉRISER AVEC UN APPAREIL BIEN ENTRETENU ET CALIBRÉ DE FAÇON À DÉBITER LE VOLUME VOULU DE PRODUIT.

NE PAS UTILISER DANS LES SERRES. LES RÉSULTATS RISQUENT D'ÊTRE RÉDUITS SI ON UTILISE UNE EAU BOUEUSE, PAR EXEMPLE DE L'EAU D'UN ÉTANG OU D'UN FOSSÉ SANS REVÊTEMENT.

Comme ce produit n'est pas homologué pour utilisation dans un habitat aquatique, NE PAS l'utiliser pour supprimer les organismes aquatiques nuisibles.

Bien rincer à grande eau le pulvérisateur et ses pièces aussitôt après l'application du produit.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques pendant le nettoyage du matériel ou l'élimination des déchets.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive vers des zones d'habitation ou d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

REMARQUE: L'usage du produit autrement qu'en conformité avec le livret peut nuire aux personnes, aux animaux ou aux cultures ou produire d'autres effets non recherchés. Garder le contenant fermé pour éviter les déversements et la contamination.

5.2 RENSEIGNEMENTS SUR LE MÉLANGE ET L'ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

MÉLANGE AVEC DE L'EAU

Pour les pulvérisateurs terrestres ou industriels, verser d'abord dans le réservoir de solutions à pulvériser la moitié de l'eau nécessaire. Ajouter la quantité voulue d'herbicide [consulter «

Suppression des mauvaises herbes » (sections 7.1 et 8.1)] et bien mélanger avant d'ajouter le reste de l'eau. Placer le boyau de remplissage sous la surface de la solution pour éviter de former trop de mousse. Retirer le boyau dès que le réservoir est plein pour éviter le retour de la solution dans l'approvisionnement d'eau.

L'emploi d'agitateurs mécaniques peut provoquer une formation excessive de mousse. Les tuyaux de dérivation doivent aboutir au fond du réservoir.

Quand on utilise un pulvérisateur à dos, il est conseillé de mélanger dans l'eau la quantité voulue de cet herbicide dans un grand récipient, puis de verser dans le pulvérisateur cette solution.

PROCÉDÉ DE MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Les étapes suivantes devraient être suivies en ajoutant les produits d'association du mélange en réservoir, en utilisant un système de chargement d'herbicide ou en ajoutant le produit directement dans le réservoir:

- 1. Remplissez le réservoir de pulvérisation à 3/4 d'eau.
- 2. Commencez l'agitation et la maintenir tout le long des opérations de mélange et de pulvérisation.
- 3. Ajoutez la quantité exigée du produit d'association du mélange en réservoir.
- 4. Rincer le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 5. Si on utilisant un système de chargement d'herbicide assurez-vous que le réservoir de chargement et les lignes à la pompe sont vides et rincés avec de l'eau avant d'ajouter le produit d'association de mélange de réservoir.
- 6. Ajoutez la quantité requise Foison Glyphosate Potassium Salt 540.
- 7. Rincer le réservoir de chargement et les contenants de l'herbicide avec de l'eau.
- 8. Si on utilise un système de chargement d'herbicide assurez-vous que le réservoir de chargement et les lignes à la pompe sont rincés avec de l'eau et videz avant de commencer l'opération de pulvérisation.

Toujours commencer et finir les opérations de mélange et de pulvérisation avec un système propre.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION

PULVÉRISATEURS À RAMPE

Suppression des mauvaises herbes vivaces, des broussailles ligneuses et des arbres mentionnés dans le livret à l'aide d'équipement ordinaire à rampe — Appliquer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

Suppression des mauvaises herbes annuelles mentionnées dans le livret à l'aide de rampes ordinaires – Appliquer ce produit dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare et appliquer en pulvérisation générale, sauf indication contraire sur la présente étiquette, à une pression d'au plus 275 kPa. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) ou "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour les doses à utiliser contre les diverses espèces.

ÉQUIPEMENT D'APPLICATION MANUEL ET APPAREILS À GRAND VOLUME

(pulvérisations grossières seulement)

Suppression des mauvaises herbes, des broussailles et des arbres mentionnés aux rubriques "Suppression des mauvaises herbes » (6.0) du livret à l'aide de pulvérisateurs à dos ou d'équipement de pulvérisation à volume élevé pourvus de lances ou d'autres agencements appropriés à buses – À moins d'indication contraire, préparer une solution à 0,67 pour cent de produit dans l'eau (0,67 litre de produit dans 100 litres d'eau) et pulvériser le feuillage de la végétation à supprimer. Pour de meilleurs résultats, employer une solution à 1,34 pour cent (1,34 litres de produit dans 100 litres d'eau) contre les mauvaises herbes vivaces difficiles à supprimer, notamment le liseron des champs, l'apocyn chanvrin, l'asclépiade commune et le chardon des champs.

Pulvériser de façon à bien mouiller. La couverture doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au ruissellement. Dans les cas d'application à l'aide d'un équipement d'application manuel, diriger soigneusement le jet pour éviter toute vaporisation sur les plantes non visées.

ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

Ce produit peut servir à la suppression des mauvaises herbes à l'aide d'appareils à humectation, comme les **ROULEAUX** et les **MÈCHES**, dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les vignobles, les plantations de canneberges (atocas) ou les fraises, et les endroits non cultivés. Pour plus de précisions sur l'équipement sélectif servant à l'application de ce produit, consulter la section "**Équipement sélectif**" (9.12).

ÉQUIPEMENT AÉRIEN

L'application aérienne peut être utilisée seulement pour la répression des mauvaises herbes avant la récolte. Consulter les sections 5.3 et 9.9.2 pour plus de précisions sur l'application.

Mode d'emploi

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. S'assurer que la largeur maximale de la rampe d'aspersion n'exède pas 65% de l'envergure des

ailes. Le type, la taille et l'orientation du gicleur doit être configuré pour former une goutte ayant un volume VDM de taille (400-600 microns) ou (600-1000 microns).

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés ou des systèmes équivalents de positionnement électronique (GPS). L'utilisation d'un avion de repérage est recommandée.

Laver à fond l'avion, particulièrement le train d'atterrissage, après chaque journée de travail, afin d'éliminer les résidus d'herbicide accumulés pendant la pulvérisation ou déversés. L'EXPOSITION PROLONGÉE À CE PRODUIT DES SURFACES D'ACIER SANS REVÊTEMENT À CE PRODUIT PEUT PROVOQUER LEUR CORROSION ET AMENER UNE DÉFAILLANCE DU MATÉRIEL. LE TRAIN D'ATTERRISSAGE EST LE PLUS EXPOSÉ. Un enduit organique (peinture) qui répond à la norme aéronautique MIL-C-38412 peut empêcher la corrosion.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef* développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides, doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Ne pas diriger les buses vers l'avant face au déplacement d'air ni accroître le volume de solution en augmentant la pression au-delà du niveau recommandé.

Appliquer Seulement lorsque le potential de derive vers des zones d'habitation humaine ou des zone d'activité humaine comme lees maisons, les chalets, les écoles et les zomes de loisirs est minime. Tenez compte de la vitesse du vent, de la direction du vent, des inversions de temperature, de l'équipement d'application et des réglages du pulvérisateur.

Mise en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour l'épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd. en composant le +1-519-702-2185. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes :

Volume: Quantité recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 30-100 litres par hectare.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer par temps calme. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur à la classification « gouttelettes grossières » de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La rampe de pulvérisation doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans le site de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur du site, côté face au vent.

Application par pulvérisateur aérien : NE PAS appliquer par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à la hauteur de vol, au-dessus du site d'application. NE PAS appliquer avec des gouttelettes d'un calibre inférieur à la classification « gouttelettes grossières »

de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Afin de réduire la dérive causée par la turbulence créée par les tourbillons en bout d'aile, la répartition des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure de l'aile ou du rotor.

5.3 7ONES TAMPONS

L'utilisation des méthodes ou équipements suivants de pulvérisation NE NÉCESSITE PAS de zone tampon : le traitement ponctuel et par pulvérisateur à dos ou à main, pulvérisateur intercalaire à écran, l'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui font en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les fruits ou le feuillage des arbres fruitiers, le mouillage du sol et l'incorporation au sol.

Pour les applications sur les emprises et les utilisations forestières, des zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises; toutefois, on doit utiliser les meilleures stratégies d'application disponibles pour réduire le plus possible la dérive par rapport au point d'application, en tenant compte notamment des conditions météorologiques (par exemple, la direction et la faible vitesse du vent) et de l'équipement de pulvérisation utilisé (par exemple, pulvérisation de gouttelettes de taille grossière, réduction de la hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous assurent une séparation entre le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, des habitats terrestres vulnérables (par exemple, prairies, forêts, brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et zones arbustives), des habitats aquatiques vulnérables (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, marais, ruisseaux, réservoirs, zones humides et plans d'eau estuariens / marins.) et des habitats estuariens et marins vulnérables.

Espèces agricoles et zones non cultivées	Nombre maximal d'applications	Zones tampons (m) requises pour la protection des:	
		Habitats aquatiques	Habitats terrestres
Espèces agricoles et méthode d'application par		aquatiques	terrestres
rampe de pulvérisation Applications de présemis pour le seigle, la canneberge, les avelines, les noisettes et toutes les autres cultures. Pâturage et jachère d'été établi. Ginseng - nouveau potager.	1	1	1
Ginseng – potagers existants et établis, canola – hybride de Roundup Ready pour la production de Grains	2	1	1
Avelines ou noisettes, betteraves à sucre (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	1
Maïs (variétés non tolérantes au glyphosate, y compris le maïs grain, le maïs à ensilage et le maïs ornemental), betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), fraises, bleuets nains et bleuets en corymbe, noix, châtaigne, noyer de Siebold, graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	1	2
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola (variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles, pois chiches, lupin (sec), gourganes (sèches), moutarde (jaune/blanche, brune, chinoise), millet perlé, sorgho (grain) (non utilisé comme culture fourragère), asperges, maïs (variétés tolérantes au glyphosate), graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	3	1	2
Canola (variétés tolérantes au glyphosate), soja (variétés tolérantes au glyphosate)	4	1	2
Pommes, abricots, cerises (douces/acides), pêches, poires, prunes, raisins	3	1	3
Espèces agricoles et application par pulvérisateur			
pneumatique (y compris par nébulisateur)			
Pâturage Graminées à gazon (avant l'établissement ou la rénovation)	2	20	30

Zones non cultivées et méthode d'applic	ation par			
rampe de pulvérisation	•			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récre Publiques	3	1	3*	
Zones non cultivées et méthode d'applic	ation par			
rampe de pulvérisation (y compris par n	ébulisateur)			
Zones non cultivées et usages industriels : Zones industrielles et emprises, zones récre Publiques	éatives et	3	20	30*
Espèces agricoles et méthode	Type de			
d'application aérienne	voilure			
Seigle, maïs (variétés non tolérantes au glyphosate), pois chiches, lupin (sec), gourganes (sèches), moutarde (jaune/blanche, brune, chinoise), millet perlé, betterave à sucre (variétés non tolérantes au glyphosate), toutes les autres cultures pour le traitement présemis seulement	Voilure fixe et tournante	1	15	20
Canola (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe et tournante	3	20	40
Betteraves à sucre (variétés tolérantes	Voilure fixe	2	20	30
au glyphosate)	Voilure tournante	2	15	30
Blé, orge, avoine, soja (variétés non tolérantes au glyphosate), canola	Voilure fixe	2	20	35
(variétés non tolérantes au glyphosate), pois, haricots secs, lin (y compris les variétés à faible teneur en acide linoléique), lentilles	Voilure tournante	2	20	30
Graminées fourragères et légumineuses, y compris la production de graines	Voilure fixe et tournante	1	20	40
Saja (variátás talárantas au alembasata)	Voilure fixe	3	20	45
Soja (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure tournante	3	20	40
Jackèro d'été	Voilure fixe	1	20	45
Jachère d'été	Voilure tournante	1	20	40

Maïs (variétés tolérantes au glyphosate)	Voilure fixe	2	20	50
wais (varietes tolerantes au gryphosate)	Voilure tournante	2	20	45
Pâturage	Voilure fixe	1	30	70
1 attitage	Voilure tournante	1	30	55

^{*} Des zones tampons pour la protection des habitats terrestres ne sont pas requises pour les emprises, y compris le ballast des voies ferrées, les emprises ferroviaires et de compagnies d'électricité, et les servitudes pour services publics, et les routes.

Lorsqu'on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l'étiquette des autres produits entrant dans le mélange et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère). Appliquer le mélange en gouttelettes du plus gros calibre (selon l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits du mélange.

Les zones tampons pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration du matériel de pulvérisation à l'aide du calculateur de zones tampons dans la section Pesticides du site site Canada.ca.

6.0 MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Ce produit supprime plusieurs espèces de graminées et de plantes à feuilles larges tant annuelles que vivaces, de broussailles ligneuses et d'arbres lorsqu'il est appliqué de la façon recommandée et dans les conditions décrites. Pour plus de précisions sur la suppression d'un type particulier de mauvaises herbes (notamment sur la dose recommandée), consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1). Voici une liste non exhaustive des mauvaises herbes supprimées.

6.1 MAUVAISES HERBES ANNUELLES

GRAMINÉES ANNUELLES

Blé spontanée Panicum dichotomiflorum

Triticum spp. Panic millet sauvage

Brome des toits Panicum miliaceum
Bromus tectorum Pâturin annuel

Digitaire astringentePoa annuaDigitaria ischaemumSétaire géante

Digitaire sanguine Setaria faberii

Digitaria sanguinalis **Sétaire glauque Échinochloa pied-de-coq**Setaria glauca

Echinochloa crusgalli Sétaire verte
Folle avoine Setaria viridis

Avena fatua Ivraie de Perse

Lolium persicum AUTRES
Maïs spontané

Zea mays Cuscute
Orge spontané Cuscuta spp.

Hordeum spp.

Panic d'automne

MAUVAISES HERBES ANNUELLES À FEUILLES LARGES

Abutilon Chénopode blanc

Abutilon theophrasti Chenopodium album

Amarante à racine rouge Crépis de toits

Amaranthus retroflexus Crepis tectorum

Amarante hybride Érigéron du Canada

Amaranthus hybridus Erigeron canadensis

Amaranthus hybridus Erigeron canadensis
Bourse-à-pasteur Érodium cicutaire

Capsella bursa-pastoris Erodium circutarium

Canola (colza) spontané Gaillet gratteron

Brassica spp. Gallium aparine

Kochia à balais

Kochia scoparia

Laiteron potager

Sonchus oleraceus

Laitue scariole

Lactuca scariola

Lin spontané

Linum spp.

Lampourde glouteron

Xanthium strumarium

Mauve à feuilles rondes

Malva pusilla

Morelle à trois fleurs

Solanum triflorum

Morelle noire de l'est

Solanum ptycanthum

Moutarde des champs

Sinapis arvensis

Ortie royale

Galeopsis tetrahit

Petite herbe à poux

Ambrosia artemisiifolia

Renouée liseron

Polygonum convolvulus

Renouée de Pennsylvanie

Polygonum pensylvanicum

Renouée persicaire

Polygonum persicaria

Renouée scabre

Polygonum scabrum

Sagesse-des-chirurgiens

Descurainia sophia

Saponaire des vaches

Saponaria vaccaria

Silène noctiflore

Silene noctiflora

Soude roulante

Salsola pestifer

Spargoute des champs

Spergula arvensis

Stellaire moyenne

Stellaria media

Tabouret des champs

Thlaspi arvense

Vesce à feuilles étroites

Vicia angustifolia

6.2 MAUVAISES HERBES VIVACES

CAREX ET GRAMINÉES VIVACES

Brome inerme

Bromus inermis

Chiendent commun

Elytrigia repens

Muhlenbergie feuillée

Muhlenbergia frondosa

Linaigrette du Canada

Eriophorum chamissonis

Orge queue d'écureuil

Hordeum jubatum

Linaigrette

Eriophorum chamissonis

Pâturin comprimé

Poa compressa

Pâturin des prés

Poa pratensis

Quenouille à feuilles larges

Typha latifolia

Souchet comestible

Cyperus esculentus

MAUVAISES HERBES VIVACES À FEUILLES LARGES

Apocyn chanvrin

Apocynum cannabinum

Armoise absinthe

Artemisia absinthium

Asclépiade commune

Asclepias syriaca

Chardon des champs

Cirsium arvense

Cranson dravier

Cardaria draba

Herbe à puce

Rhus radicans

Laiteron des champs

Sonchus arvensis

Linaigrette

Eriophorum chamissonis

Linaire vulgaire

Linaria vulgaris

Liseron des champs

Convolvulus arvensis

Luzerne

Medicago spp.

Patience crépue

Rumex crispus

Pissenlit

Taraxacum officinale

Renouée du Japon

Polygonum cuspidatum

Salicaire commune

Lythrum salicaria

6.3 BROUSSAILLES LIGNEUSES ET ARBRES

Aulne

Alnus spp.

Bouleau

Betula spp.

Cèdre

Thuja spp.

Cerisier

Prunus spp.

Chèvrefeuille velu

Lornica villosa

Comptonie à feuilles d'asplénie

Comptonia peregrina

Douglas taxifolié

Pseudotsuga spp.

Érable

Acer spp.

Framboisier/Ronce remarquable

Rubus spp.

Kalmie à feuilles étroites

Kalmia angustifolia

Peuplier

Populus spp.

Pin

Pinus spp.

Pruche

Tsuga spp.

Rhododendron du Canada

Rhododendron canadense

Saule

Salix spp.

Spirée à larges feuilles

Spiraea latifolia

Symphorine de l'Ouest

Symphoricarpos occidentalis

Viorne cassinoïde

Viburnum cassinoides

USAGES SUR LES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

7.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Les tableaux suivants indiquent les taux d'application et les directives particulières à la suppression des mauvaises herbes annuelles énumérées.

7.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
0,5	Jusqu'à 8 cm de hauteur	Folle avoine, sétaire verte, orge spontané, blé spontanée Canola (colza) spontané non Roundup Ready ^{md} , moutarde des champs, renouée persicaire, tabouret des champs	Pour la folle avoine, appliquer au stade de 1 à 3 feuilles. Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, notamment Agral 90, Ag Surf et Companion me. S'il y a très forte infestation de folle avoine, utiliser au taux de 0,67 L/ha.
0,67	8 à 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées cidessus Toutes les mauvaises herbes annuelles à larges feuilles indiquées cidessus, ainsi que la sagesse-des-chirurgiens*, et le kochia à balais*	Ajouter 350 mL d'un agent tensio-actif dont l'usage est homologué avec ce produit, tel qu'indiqué ci-dessus. * Répression seulement; consulter les taux plus élevés de ce tableau ou de celui du mélange en réservoir pour les options de suppression (7.2).
0,83 -	Jusqu'à 15 cm	Toutes les graminées	Aucun agent tensio-actif n'est

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE DES MAUVAISES HERBES	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau par hectare)
1,27	de hauteur	annuelles indiquées cidessus, ainsi que brome des toits, sétaire géante, et ivraie de Perse Toutes les mauvaises herbes annuelles à feuilles larges indiquées ci-dessus, ainsi que gaillet gratteron, chénopode blanc, amarante à racine rouge, ortie royale, sagesse-des-chirurgiens, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada*, renouée liseron**, crépis des toits***	exigé. Consulter la section du mélange en réservoir pour les autres options de suppression (7.2). * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3-4 feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
2,33	Plus de 15 cm de hauteur	Toutes les graminées annuelles indiquées cidessus, ainsi que digitaire sanguine et pâturin annuel Toutes les mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessus ainsi que: kochia à balais, laitue scariole, bourse-à-pasteur, laiteron potager, vesce à feuilles étroites Toutes les graminées annuelles et mauvaises herbes à feuilles larges indiquées ci-dessus	Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2). Pour des options supplémentaires de suppression des mauvaises herbes à feuilles larges annuelles, consulter le tableau de mélange en réservoir (7.2).

Agral est une marque déposée d'une compagnie du groupe Syngenta.

Ag Surf est une marque déposée de l'Interprovincial Cooperative Ltée. Companion est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC.

REMARQUE: Pour le traitement localisé, les doses de 0,5 à 2,33 litres par hectare sont équivalentes à environ 5 à 23 mL/100m², respectivement.

7.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES AVEC FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 MÉLANGE EN RÉSERVOIR

POUR LES TERRES EN JACHÈRES ET LES CULTURES AVEC TRAVAIL MINIMAL DU SOL

MÉLANGE	TAUX	MAIN/AIGECHEDDEC	COMMENTAIRES
EN EN	_	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES ◆	
· ·	(L/ha)	SUPPRIMILES ▼	(Appliquer dans 50 – 100
RÉSERVOIR	0.5.0.67	0//1	L d'eau/ha)
FOISON GLYPHOSAT	0.5 - 0.67	Céréales spontanées*,	Ce mélange en réservoir est
E GLIPHOSAI	+	sétaire verte	homologué pour la terre
POTASSIUM	1,25	Canola (colza) spontané,	en jachère et les systèmes
SALT 540		moutarde des champs,	de travail minimal du sol –
+		renouée persicaire, tabouret	blé, orge et avoine
Herbicide		des champs, renouée	seulement. Pour de
Pardner		liseron*, Amarante à racine	meilleurs résultats, la
		rouge**, kochia à balais**,	hauteur des mauvaises
		folle avoine**	herbes devrait être inférieure
			à 15 cm et en pleine
			croissance.
			Si les mauvaises herbes
			dépassent 8 cm de hauteur,
			utiliser une dose plus forte.
			* Appliquer Foison
			Glyphosate Potassium Salt
			540 au taux de 0,67 L/ha
			seulement pour la suppression
			de la renouée liseron.
			** Taux de 0,67 L pour la
			répression seulement.
			Consulter les autres
			mélanges en réservoir pour
			les options de suppression.
			Ajouter 350 ml/ha d'agent
			tension-actif – voir la liste
			dans la section 7.3.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES◆	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100 L d'eau/ha)
FOISON GLYPHOSAT E POTASSIUM SALT 540 + MCPA ^C formulation de 500 g/L; pour les autres formulations, régler les taux en conséquence	0,83 - 1,27 + 0,5 - 0,7 ¹ ou 0,5 - 1,0 ²	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits*** Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, cà-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles) ^{1,2} ,	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux contre des plantes de plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3- à 4-feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha. *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de

MÉLANGE EN	TAUX (L/ha)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES•	COMMENTAIRES (Appliquer dans 50 – 100
	(L/Ha)	SULTRIVILES	`
RÉSERVOIR		bardanette épineuse³, barbane³ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin³, sagesse-des-chirurgiens³, chénopode blanc³, moutardes³ (sauf des chiens et tanaisie), laitue scariole³, herbe à poux³, amarante à racine rouge³, ansérine de Russie³, bourse-à-pasteur³, tabouret des champs³, (thlaspi des champs)³, vesce³, radis sauvage³, inule aunée³	hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha. Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 à 0,7 L/ha (250 – 350 g m.a./ha) avant les pois de grandes cultures. Appliquer MCPA au taux de 0,5 à 1,0 L/ha (250 – 500 g m.a./ha) avant le blé, l'avoine, l'orge, le maïscultivé ^C , le seigle et le lin. Appliquer MCPA au taux de 0,7 à 1,0 L/ha (350 – 500 g m.a./ha) seulement. Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïscultivé ^C , le lin et le pois de grandes
FOISON GLYPHOSAT E			cultures ^C .
POTASSIUM SALT 540 + L'herbicide Buctril M	0,83 - 1,27 + 0,5 - 1,0 ¹	Céréales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge, renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais, chénopode blanc, ortie	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance. Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte. Aucun agent tensio-actif n'est exigé. * NE PAS utiliser ces taux

royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigéron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***

Canola (colza) spontané (non sensible au glyphosate, c.-à-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles)^{1,2}

Jusqu'au stade de 4 feuilles²: renouée scabre, persicaire pâle, renouée persicaire, saponaire des vaches, amarante à racine rouge, sagesse-deschirurgiens, bardanette épineuse, bourse-à-pasteur, kochia à balais³, soude roulante³, matricaire inodore⁴, tournesol spontané, silène noctiflore, lampourde glouteron,

abutilon , neslie paniculée, morelle noire d'Amérique

Jusqu'au stade de 6 feuilles : morelle à trois fleurs.

Jusqu'au stade de 8 feuilles²: renouée liseron, sarrasin de tartarie, sarrasin commun, tabouret des champs, moutarde des champs, vélar faussegiroflée, chénopode blanc, petite herbe à poux, séneçon vulgaire

Mauvaises herbes vivaces (parties aériennes)²: chardon des champs, laiteron des champs

contre des plantes plus de 8 cm de hauteur.

- ** Entre le stade de 3- à 4-feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
- *** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
- ¹ Appliquer l'herbicide Buctril M au taux de 0,5 – 1,0 L/ha (280 – 560 g m.a./ha) pour toutes les cultures indiquées.
- ² Appliquer l'herbicide Buctril M au taux de 1,0 L/ha (560 g m.a./ha) seulement.
- ³ Traiter avant que les mauvaises herbes aient 5 cm du haut.
- ⁴ Annuelles printanières seulement.
- ⁵ Traiter avant que les mauvaises herbes aient 8 cm du haut.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, le lin, l'avoine, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant

brome, agropyre à crête, agropyre intermédiare, agropyre à chaumes rudes,

MÉLANGE	TAUX	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
EN RÉSERVOIR	(L/ha)	SUPPRIMÉES♦	(Appliquer dans 50 – 100
			L d'eau/ha) agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge traçante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre de rivage et alpiste roseau des Canaries.
FOISON GLYPHOSAT E			
POTASSIUM SALT 540	0,83 – 1, 27	Céreales spontanées, folle avoine, sétaire verte, brome des toits, sétaire géante, ivraie de Perse	Pour de meilleurs résultats, la hauteur des mauvaises herbes devrait être inférieure à 15 cm et en pleine croissance.
MCPA amine (formulation de 500 g/L, pour les autres	+ 0,5 - 0,7	Canola (colza) spontané (sauf pour Roundup Ready), moutarde des champs, sagesse-des-chirurgiens, amarante à racine rouge,	Si les mauvaises herbes dépassent 8 cm de hauteur, utiliser une dose plus forte.
formulations, régler les taux		renouée persicaire, tabouret des champs, kochia à balais,	Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
en conséquence)		chénopode blanc, ortie royale, soude roulante, lin spontané, petite herbe à poux*, érigeron du Canada, renouée liseron**, crépis des toits***	* NE PAS utiliser ces taux contre des plantes plus de 8 cm de hauteur. ** Entre le stade de 3 à 4
		Canola (colza) spontané	feuilles, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
		(non sensible au glyphosate, cà-d. les variétés Roundup Ready, 1 à 4 feuilles) ³ , bardanette épineuse4, bardane ⁴ (avant le stade à 4 feuilles), caméline faux lin4,	*** Pour les mauvaises herbes entre 8 et 15 cm de hauteur, utiliser au taux de 1,27 L/ha.
		sagesse-des-chirurgiens ⁴ , chénopode blanc ⁴ , moutardes ⁴ (sauf des chiens et tanaisie), laitue scariole ⁴ ,	³ Appliquer MCPA amine au taux de 0,5 – 0,7 L/ha (250-350 g m.a./ha) avant les lentilles et les pois

		herbes à poux ⁴ , amarante à racine rouge ₄ , ansérine de Russie ⁴ , bourse-à-pasteur ⁴ , tabouret des champs ₄ , (thlaspi des champs) ⁴ , vesce ⁴ , radis sauvage ⁴ ,	chiches. 4 Appliquer MCPA amine au taux de 0,7 (350 g m.a./ha) seulement.
		inulne aunée ⁴ .	Ce mélange en réservoir peut être appliqué avant le semis pour les lentilles et les pois chiches. Sous des conditions de sécheresse, d'ensemencement profond, des pluies brèves après l'ensemencement, des dommages peuvent être causés aux semis émergents dans les recouvrements du pulvérisateur. Aucun agent tensio-actif n'est exigé.
Foison Glyphosate Potassium Salt 540 + L'herbicide Express Toss- N-Go ou l'herbicide Express Toss- N-Go Flowable 75%	0.83 – 1.27 + 10 g/ha (7.5 g ai/ha)	Céréales spontanées, chardon des champs, (suppression), saponaire des vaches, renouée liseron, érigéron du Canada, petite herbe à poux, crépis des toits, pissenlit, brome des toits, sagesse-deschirurgiens, sétaire géante, sétaire verte, ortie royale, kochia à balais, renouée persicaire, chénopode blanc, ivraie de Perse, amarante à racine rouge, soude roulante, tabouret des champs, canola spontané, lin spontané, moutarde des champs, folle avoine	Employer ce mélange en réservoir sur les terres en jachère ou avant le semi du blé et de l'orge . Se référer à l'étiquette Express Toss-N-Go pour l'étape appropriée de croissance des mauvaises herbes. Ajouter 350 ml/ha d'un agent tensio-actif - voir la liste dans la section 7.3.

◆Pour la suppression de l'orge queue d'écureuil, consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1).

^CUtiliser uniquement les formulations de MCPA amine avant le semis du maïs, et du pois de grandes cultures.

Banvel II est une marque déposée de BASF Corporation. Pardner et Buctril sont des marques déposées d'Bayer. Express est une marque déposée d' E.I. DuPont Company. Toss-N-Go est une marque déposée d' E.I. DuPont Canada Company.

7.3 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

REMARQUE:

Ajout d'un agent tensio-actif- Tous les mélanges en réservoir comprenant Foison Glyphosate Potassium Salt 540 en vue du supprimer des mauvaises herbes annuelles nécessitent l'ajout d'un agent tensio-actif homologué à cette fin, par exemple Agral 90, Ag Surf ou Companion. Se référer à la section 7.2 pour des recommandations. L'agent tensio-actif devrait être ajouté à raison de 350 millilitres dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare.

7.4 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES IMPORTANTS POUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES ANNUELLES

Foison Glyphosate Potassium Salt 540, appliqué seul, ne supprime pas les mauvaises herbes spontanées portant le gène Roundup Ready.

Attendre au moins un jour après le traitement avant de travailler la terre. Habituellement, les mauvaises herbes annuelles continueront à germer tout au long de la saison de croissance à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées tardivement.

Pour plus de renseignements et pour les précautions à prendre, consulter les sections "Renseignements généraux" (4.0) et "Mélange et application" (5.0).

7.5 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY^{md}

AVERTISSEMENT: APPLIQUER FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY^{md}.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE CANOLA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY^{md}. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE CANOLA NON SENSIBLE AU ROUNDUP READY^{md}.

Pour plus de renseignements ou pour les précautions à prendre, consulter les sections "Renseignements généraux" (4.0) et "Mélange et application" (5.0).

Appliquer FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 seulement au canola Roundup Ready^{md}, tel qu'indiqué ci-dessus dans le tableau de suppression des mauvaises herbes.

On remarque parfois un jaunissement temporaire quand on applique FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 à un stade avancé (stade 4 à 6 feuilles) de la culture. Ce flétrissement de courte durée n'affecte ni la croissance, ni la maturité ni le rendement.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Le tableau suivant décrit le taux et les directives particulières d'application pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces qui croissent parmi les variétes de canola Roundup Ready^{md}.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE CANOLA ROUNDUP READY $^{\mathrm{md}}$

TAUX	STADE DE	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES
(L/ha)	CROISSANCE	SUPPRIMÉES	(appliquer dans 50 à 100 L
(2,114)	DU PLANT		d'eau/ hectare)
0,55 -	0 à 6 feuilles	Graminées annuelles	Une répétition des
1,27		Folle avoine, sétaire verte,	applications peut s'avérer
-,-,-		orge spontané, blé	nécessaire si une seconde
		spontané, échinochloa	vague de germination des
		pied-de-coq	mauvaises herbes a lieu avant
		1	la fermeture du couvert.
		Annuelles à feuilles	Veiller à ce que les plants
		larges	n'aient pas dépassé le stade de
		Tabouret des champs, amarante à racine rouge,	croissance recommandé.
		moutarde des champs,	* La dose de 0,83 L/ha
		soude roulante, chénopode	permet la suppression de ces
		blanc, canola (colza)	mauvaises herbes à
		spontané non-Roundup	n'importe quel stade de
		Ready ^{md} , ortic royale,	croissance des plants. La
		renouée persicaire, kochia	dose inférieure permet de
		à balais, stellaire	supprimer la bourse-à-pasteur,
		moyenne, spargoute des	la saponaire des vaches et le
		champs, morelle à trois	silène noctiflore lorsque les
		fleurs, gaillet grateron*,	plants de canola ont de 1 à 3
		renouée liseron*, bourse-	feuilles, et la renouée quand ils
		à-pasteur*, saponaire des vaches*, silène	en ont de 4 à 6 feuilles.
		noctiflore*, renouée	en ont de 4 à 0 feuilles.
		scabre*, érodium	** Seulement une application
		cicutaire*, sagesse-des-	à la dose de 0,83 L/ha est
		chirurgiens*, crépis des	nécessaire.
		toits*, mauve à feuilles	necessan c.
		rondes***	*** Une application de
		Tondes	rappel à la dose de 0,83 L/ha
		Vivaces (répression)**	est nécessaire.
		Chardon des champs,	
		laiteron des champs,	**** Deux applications
		pissenlit	successives à une dose de 0,83
		Passenii	L/ha sont requises ou une
		Vivaces (suppression	seule application de 1,27
		tout au long de la	L/ha.
		saison) Chiendent**,	Pour une application de
		orge queue	rappel, veiller à ce que la
		d'écureuil***, chardon	culture n'ait pas dépassé le
		des champs****,	stade de croissance
		laiteron des champs****	recommandé.
		_	Une dose maximum de 1,66
			L/ha est permise après la levée
			de la culture.
-	-	-	

7.5.2 PRODUCTION DE SEMENCE D'HYBRIDES DE CANOLA Roundup Ready®

Pour utilisation seulement dans un système de production de semences d'hybrides de canola Roundup Ready®

Appliquer avec un pulvérisateur terrestre.

L'herbicide FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 peut-être appliqué pour la suppression de lignées parentales de semences de canola hybride non Roundup Ready^{md} dans les champs de production de semences contenant des lignées Roundup Ready^{md} et non Roundup Ready^{md}. Lorsque la pollinisation est complétée, ou presque terminée, les lignées parentales de semences non Roundup Ready^{md} peuvent être supprimées avec une application de 0,83 à 1,67 litre/ha de FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 dans 50-200 litres d'eau à l'hectare. Des applications séquentielles (maximum de 2 applications) peuvent être utilisées pour la suppression de lignées parentales de semences mais la dose maximale ne doit pas dépasser 1,67 litre/ha. Laisser un intervalle de 5 jours entre les applications séquentielles.

- 7.6 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOYA ROUNDUP READY® SOYA
- 7.6.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE SOYA ROUNDUP READY® SOYA

AVERTISSEMENT: APPLIQUER FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE SOYA ROUNDUP READY® SOYA

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE SOYA ROUNDUP READY SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE SOYA SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE SOYA QUI N'EST PAS CERTIFIÉ ROUNDUP READY.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

à 200 L
. \
e)
e 1,67 L/ha ent. piade nestible, et liseron des e faire une on utilise elles, laisser entre la application.
net et o el

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES
	CROISSANCE	HERBES	
(L/ha)		SUPPRIMÉES*	(appliquer dans 100 à 200 L
	DU PLANT		d'eau/hectare)
		L'asclépiade	Il est possible de faire une deuxième application de 1,67
		commune ^{1,2} , souchet comestible ^{1,2} , liseron	L/ha pour les mauvaises herbes
		des champs ² , chardon	<u> </u>
		des champs, laiteron	qui ont germées à la suite de traitement initial.
		des champs, latteron des champs,	trantement mitial.
		1 /	Toute describme anniestion deit
		muhlenbergie	Toute deuxième application doit
		feuillée	être effectuée au plus tard au
			stade de floraison soya.
		Sicyos anguleux	L'asclépiade commune devrait
		(Sicoyos angulatus ³)	être en croissance active et à la
			hauteur de 15-60 cm
			nauteur de 13-00 em
		haricot adzuki	Le souchet comestible devrait
		spontané	être en croissance active et à la
		(Vigna angularis) ⁴	hauteur de 5-15 cm.
			nautour de 5 15 cm.
		⁵ L' armoise Bisannuelle	Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et être
		(Artemisia biennis)	du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm.
			La Muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20
			cm.
			Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L
	DU PLANT	SUPPRIMÉES◆	3Deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffira. Appliquer entre les stades de développement de 1 à 18 feuilles. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application 4Pour la suppression haricot adzuki spontané du stade de la feuille unifoliée au stade de la feuille trifoliée), appliquer au taux de 1,67 L/ha. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite du traitement initial. Les haricots adzuki devraient être au stade de la feuille unifoliée à la 4 ^e feuille trifoliée et en croissance active. 5 Appliquer seulement une fois par saison, au taux de 1,67L/ha. L'armoise bisannuelle devrait être au stade de 2 à 8 feuilles and en croissance active.
3,33	De la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci-dessus, ainsi que la morelle de la Caroline ⁶ et l'acnide tuberculée ^{6,7}	Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm.

TAUX (L/ha)	STADE DE CROISSANCE	MAUVAISES HERBES	COMMENTAIRES (appliquer dans 100 à 200 L
	DU PLANT	SUPPRIMÉES◆	d'eau/hectare) Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.
			⁶ Pour la suppression de la morelle de la Caroline (<i>Solanum carolinense</i>) pour la saison complète, appliquer entre les stades de développement de 2 à 12 feuilles. ⁶ Pour la suppression de l'acnide tuberculée (<i>Amaranthus tuberculatos</i>), appliquer jusqu'à et incluant le stade de 18 feuilles. Utiliser 3,33 litres par hectare. Alternativement, deux applications séquentielles de 1,67 litres par hectare suffira. Pour obtenir les meilleurs résultats utilisant les applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application ⁷ Pour la suppression de l'acnide tuberculée, utiliser le plus haut taux si les mauvaisees herbes sont au delà du stade de 6 feuilles.

[◆]Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

7.6.2 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 avec l'Herbicide Pursuit

L'herbicide Pursuit peut être mélangé avec FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 à une dose de 1,67 litres par hectare pour une suppression résiduelle prolongée des mauvaises herbes à germination tardive incluant la morelle noire de l'Est, le chénopode blanc, l'amarante à racine rouge, l'abutilon, le panic d'automne et le panic millet sauvage.

Pursuit peut être appliqué dans 100 - 200 litres d'eau propre par hectare à la dose de 0,16 - 0,21 litre par hectare jusqu'à la troisième trifoliée du soya Roundup Ready. La dose la plus élevée est recommendée pour les infestations importantes. Ce mélange en réservoir est recommandé surtout pour le soya semé à des espacements de 50 centimètres (20 pouces) ou plus lorsqu'une seule application est requise.

Mélange: Ajouter et mélanger Pursuit au réservoir tel qu'indiqué sur l'étiquette de Pursuit. Ajouter ensuite Foison Glyphosate Potassium Salt 540 suivant les instructions sur l'étiquette.

Un intervalle avant la récolte de 100 jours est requis pour le mélange de Foison Glyphosate Potassium Salt 540et de l'herbicide Pursuit sur les variétés de Soya Roundup Ready.

Une seule application par saison de l'herbicide Foison Glyphosate Potassium Salt 540 à 1,67 litres par hectare mélangé en réservoir avec l'herbicide Pursuit à 0,16 de 0,21 litres par hectare est permise.

Consulter l'étiquette de Pursuit pour toute information supplémentaire sur la sécurité et la manutention de ce produit.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 plus l'herbicide FirstRateTM (pour l'utilisation dans l'Est du Canada seulement)

Pour une suppression résiduelle supplémentaire de la germination tardive des mauvaises herbes suivantes: petite herbe à poux, abutilon, lampourde glouteron, stramoine, grande herbe à poux. L'herbicide FirstRate peut être mélangé en réservoir avec Foison Glyphosate Potassium Salt 540 à un taux de 0,83 - 1,67 litres par hectare. Utiliser 20,8 grammes par hectare d'herbicide FirstRate.

Ne pas récolter les plants de soya pour le fourrage ou le foin. Ne pas récolter le soya avant 65 jours après application.

Seulement une application par saison de Foison Glyphosate Potassium Salt 540 mélangé à l'herbicide FirstRate est autorisée.

Se référer à l'étiquette d'herbicide de FirstRate pour d'autres précautions et les instructions pour la manipulation.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec avec l'herbicide Classic 25 DF*

Pour une suppression tout au long de la saison, du pissenlit, du laiteron potager et du souchet comestible, appliquer l'herbicide Classic 25 DF au taux de 36 grammes par hectare plus Foison Glyphosate Potassium Salt 540 au taux de 1,67 litre par hectare. Ajouter un agent tensio-actif non ionique tel qu'Agral 90, Citowett plus, ou Ag-Surf à 0,2 % v/v. Appliquer quand le soya est à l'étape 1-3 trifoliée; quand les pissenlits et les laiterons potagers sont moins de 15 centimètres de hauteur et de largeur; et quand le souchet comestible est l'étape de 8 feuilles. EMPLOYER CE MÉLANGE EN RÉSERVOIR SEULEMENT SUR LE SOYA AVEC LE TRAIT ROUNDUP READY

Consulter l'étiquette de l'herbicide Classic 25 DF pour des renseignements sur les mélanges en réservoir et sur les précautions d'utilisation incluant les instructions sur la replantation avec d'autres cultures.

*Employer ce mélange en réservoir seulement dans les cas d'infestation sévère de souchet comestible

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Sencor 75 DF pour la suppression de l'arroche étalée (l'Est du Canada seulement)

Pour la suppression de l'arroche étalée, appliquer l'herbicide Sencor 75 DF comme traitement de pré-semis au taux de 0.75 - 1.1 kg de produit par hectare sur des sols à texture moyenne ou au taux de 1.1 - 1.5 kg de produit par hectare sur des sols à texture fine plus Foison Glyphosate Potassium Salt 540 au taux de 1.67 litres par hectare. Ne pas utiliser sur les sols à texture grossière. Appliquer quand l'arroche étalée a atteint le stade de croissance de la 10 feuille.

Seulement une application par année est permise. Se référer à l'étiquette de l'herbicide Sencor 75 DF pour d'autres directives d'emploi, précautions et instructions sur la manipulation. Consulter le tableau intitulé 'SENCOR 75 DF utilisé seul en prélevée' pour les taux spécifiques basés sur la texture du sol et la matière organique.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Assure II

Taux	Stade de croissance	Mauvaises herbes	
1,67 – 3,33 L/ha	du plant	supprimées♦	Commentaires
Foison Glyphosate	De la première	Du maïs spontané	Consulter les
Potassium Salt 540	feuille trifoliée	Roundup Ready.	renseignements
+	jusqu'à la fin de la	Appliquer au stade	supplémentaires
0,25-0,38 L/ha	floraison.	de 2 à 6 feuilles du	après ce tableau.
L'herbicide Assure II		maïs.	

^{*} Si désiré, Sure Mix peut être ajouté à ce mélange en réservoir.

◆Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

La suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready

Pour la suppression du maïs spontané portant le gène Roundup Ready, l'herbicide Assure II peut être mélangé en réservoir avec Foison Glyphosate Potassium Salt 540. Utiliser par hectare 1,67 à 3,33 litres d'herbicide liquide FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 et 0,25 - 0,38 litre d'herbicide Assure II.

La plus forte dose d'Assure II peut être nécessaire quand les populations de maïs spontané Roundup Ready sont élevées, quand d'autres graminées sont présentes ou quand les conditions durant l'application ne sont pas favorables pour la croissance des mauvaises herbes.

Appliquer dans 100 à 300 litres d'eau propre par hectare.

Mélange: Ajouter et mélanger l'herbicide Assure II selon les instructions de l'étiquette de l'herbicide Assure II, puis ajouter Foison Glyphosate Potassium Salt 540 selon les instructions de cette étiquette.

Ce mélange en réservoir peut être appliqué quand la culture est au stade de la première feuille trifoliée jusqu'à la fin de la floraison, et au stade de 2 à 6 feuilles du maïs spontané Roundup Ready.

Un intervalle avant récolte de 80 jours est requis après avoir appliqué le mélange en réservoir de Foison Glyphosate Potassium Salt 540 et de l'herbicide Assure II au Soya Roundup Ready.

Lire l'étiquette de l'herbicide Assure II pour les autres précautions et instructions de manipulation.

FirstRate est une marque de commerce de Dow AgroSciences LLC. Sencor est une marque de commerce de Bayer Pursuit est une marque déposée de BASF.

Assure et Classic sont des marques déposées d'El dupont de Nemours and Company.

7.7 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2

AVERTISSEMENT: APPLIQUER FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE MAÏS CERTIFIÉES CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

REMARQUE: LES VARIÉTÉS DE MAÏS CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY® 2 SONT TOLÉRANTES AU GLYPHOSATE, L'INGRÉDIENT ACTIF DE FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540. TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE MAÏS SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) CONTENANT LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LE MAÏS QUI NE CONTIENT PAS LA TECHNOLOGIE ROUNDUP READY 2.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES
(L/ha)	CROISSANCE	HERBES	(appliquer dans 100 à 200 L
	DU PLANT	SUPPRIMÉES♦	d'eau/ha)
1,67	Jusqu'à et incluant le stade à huit feuilles	Abutilon, petite herbe à poux, chénopode blanc, amarante à racine rouge, amarante hybride, lampourde glouteron, renouée scabre, renouée persicaire, renouée de Pennsylvanie, morelle noire de l'Est, moutarde des champs, renouée liseron, sétaire verte, sétaire glauque, sétaire géante, échinochloa pied-de-coq, digitaire astringente, digitaire sanguine, chiendent, panic d'automne, panic millet sauvage Folle avoine, orge spontané, blé spontané, tabouret des champs, moutarde des champs,	1 Une seule application de 1,67 L/ha pour la suppression seulement. 2 Pour supprimer l'asclépiade commune, le souchet comestible, la mauve à feuilles rondes et le liseron des champs, il est possible de faire une deuxième application utiliser deux application. Si on utilise des applications séquentielles, laisser au moins deux semaines entre la première et la deuxième application. Il est possible de faire une deuxième application de 1,67 L/ha pour les mauvaises herbes qui ont germées à la suite de traitement initial. Pour la deuxième application, vérifier que le maïs n'ait pas
		soude roulante, Canola (colza) spontané non-	dépassé le stade à huit feuilles.

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES
(L/ha)	CROISSANCE	HERBES	(appliquer dans 100 à 200 L
	DU PLANT	SUPPRIMÉES♦	d'eau/ha)
	DUTLANT	Roundup Ready, ortie royale, kochia à balais, stellaire moyenne, spargoute de champs, morelle à trois fleurs, gaillet grateron, bourse-à-pasteur, saponaire des vaches, silène noctiflore, érodium cicutaire, sagesse-des-chirurgiens, crépis des toits L'asclépiade commune 1,2, souchet comestible 1,2, mauve à feuilles rondes 2, liseron des champs 2, chardon des champs 1, laiteron des champs 3, muhlenbergie feuillée	L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. Le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active, du stade de rosette jusqu'à la hauteur de 50 cm. La muhlenbergie feuillée devrait être en croissance active et à la hauteur de 10-20 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.
3,33	Jusqu'à et incluant le stade à six feuilles	Toutes les mauvaises herbes indiquées ci- dessus	Appliquer le taux de 3,33 L/ha seulement une fois durant la saison. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et à la hauteur de 15-60 cm Le souchet comestible devrait être en croissance active et à la hauteur de 5-15 cm. Les mauvaises herbes qui ne sont pas complètement émergées au moment du traitement ne seront pas supprimées.

[◆]Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont

petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront supprimées.

7.7.1 MÉLANGES EN RÉSERVOIR

Pour le mélange en réservoir, ajouter l'herbicide selon les instructions indiquées sur l'étiquette de produit et ensuite Foison Glyphosate Potassium Salt 540 selon les instructions de cette étiquette (section 5). Lire les étiquettes de produits de l'herbicide pour plus de précisions sur les précautions et instructions de manipulation.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

TAUX	STADE DE	MAUVAISES	COMMENTAIRES
	CROISSANCE	HERBES	(appliquer dans 100 à
	DU PLANT	SUPPRIMÉES	200 L d'eau/ha)
1,67 L/ha FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 + Peak 75 WG 13,3 g/ha + agent tensioactif non ionique (0,2 % v/v)	Du stade de la jeune plantule jusqu'à 5 feuilles inclusivement.	Canola spontané non sensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).
1,67 L/ha FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 + 1,1 L/ha Dyvel DSp herbicide liquide	Avant que le maïs atteigne une hauteur de 15 cm (feuille bien développée)	Canola spontané non sensible au glyphosate – jusqu'au stade de 4 feuilles.	Le mélange en réservoir est plus efficace lorsque les plants de canola sont petits (4 feuilles ou moins).

Pour obtenir une meilleure suppression et afin de diminuer la compétition avec la culture, il est préférable de faire les applications lorsque les mauvaises herbes sont petites. La suppression des mauvaises herbes dépassant 25 centimètres de hauteur ne sera pas constante, toutefois certaines espèces seront bien supprimées.

Peak est une marque déposée de Syngenta group company. Dyvel DS est une marque déposée de BASF Corporation.

7.8 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS LES VARIÉTÉS DES BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY^{MD}

AVERTISSEMENT: APPLIQUER FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 SEULEMENT AUX VARIÉTÉS DE BETTERAVES À SUCRE ROUNDUP READY^{md}.

REMARQUE: TOUJOURS UTILISER DES SEMENCES DE BETTERAVES À SUCRE SÉLECTIONNÉES (C.-À-D. CERTIFIÉES) ROUNDUP READY^{md}. CE TRAITEMENT ENDOMMAGE OU DÉTRUIT LES BETTERAVES À SUCRE NON ROUNDUP READY^{md}.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Pour la suppression des mauvaises herbes levées dans les betteraves à sucre Roundup Ready^{md} appliquer 0,83 – 1,67 litres par hectare de Reneagde HC Herbicide Liquide. Consulter les sections, « Suppression des mauvaises herbes annuelles » (7.1) et « Suppression des mauvaises herbes vivaces » (8.1).

FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 supprime les mauvaises herbes levées jusqu'à 15 cm de hauteur.

Ne pas dépasser quatre applications FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 dans une culture betteraves à sucre Roundup Ready^{md}. Attendre au moins 10 jours entre les applications.

Ne pas récolter dans les 30 jours suivant le traitement dans le betteraves à sucre Roundup Ready^{md}.

8.0 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTIONS 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER PAR AVION.

Appliqué dans les conditions indiquées et selon la façon recommandée, ce produit supprime les mauvaises herbes vivaces indiquées dans le tableau suivant.

8.1 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES AVEC FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540

		APPLICATION		
MAUVAISES	STADE DE	TAUX	VOLUME	COMMENTAIRES
HERBES	CROISSANCE	(L/ha)	D'EAU	
			(L/ha)	
Chiendent (suppression, infestations légères ou moyennes)	Au moins 3 ou 4 feuilles vertes	1,67	(L/ha) 50 - 300	Diluer dans de l'eau propre et appliquer avec des buses à jet plat. Ne pas travailler le sol au moins 3 jours suivant le traitement. Consulter les notes à la rubrique "Chiendent" de la section 8.2.1 pour plus d'informations. Pour les volumes d'eau supérieurs (150,300
				supérieurs (150-300 L/ha), ajouter un agent tensio-actif homologué, à raison de 0,5 litre dans 100 L d'eau propre (0,5% v/v). Consulter la liste de la section 8.2.2 ou ci- dessous.

		APPLICATION		
MAUVAISES	STADE DE	TAUX	VOLUME	COMMENTAIRES
HERBES	CROISSANCE	(L/ha)	D'EAU	
CI: 1 4		1 (7 4 (7	(L/ha)	NT 4 '11 1 1
Chiendent	Au moins 3	1,67 – 4,67	50 - 300	Ne pas travailler le sol
(suppression	ou 4 feuilles			avant au moins 3 jours
à long terme,	vertes			suivant le traitement.
infestations				
sévères, des				Les doses plus fortes
volumes				que 1,67 L/ha donneront
d'eau élevés)				une meilleure
				suppression, et de plus
				longue durée, surtout
				pour les infestations
				sévères et/ou les plus
				forts volumes d'eau (i.e.,
				150-300 L/ha).
				150 500 Elilla).
				Consulter les notes à la
				rubrique "Chiendent" de
				la section 8.2.1 pour plus
				d'informations.
Chardon des	Stade de la	1,67	50 - 100	Diluer dans de l'eau
champs	rosette (terre	1,07	30 100	propre et appliquer avec
champs	`			
	en jachère)			des buses à jet plat.
				Ne pas travailler le sol
				avant au moins 10 jours
				après le traitement.
				Consulter les notes à la
				rubrique "Chardons des
				champs" de la section
				8.2.3 pour plus
				d'informations
Chardon des	Stade du	3,17 – 4,67	100 - 300	Ne pas travailler le sol
champs	bouton ou	J,17 T,07	100 - 300	avant au moins 5 jours
	après			après le traitement.

		APPLICATION		
MAUVAISES	STADE DE	TAUX	VOLUME	COMMENTAIRES
HERBES	CROISSANCE	(L/ha)	D'EAU	
T · 1	DI :	4.67. 0	(L/ha)	N
Liseron des	Pleine	4,67 - 8	100 - 300	Ne pas travailler le sol
champs	floraison ou			au moins 7 jours après le
	après			traitement.
Asclépiade	Stade du	1,67	50 - 100	Consulter la section 9.9
commune*	bouton à la			"Application avant la
	pleine			récolte" pour plus
	floraison			d'informations.
	(avant la			
	récolte)			Ne pas travailler le sol
				avant au moins 7 jours
	Stade du	8	100 - 300	après le traitement.
	bouton à la			
	pleine			Après la pleine
	floraison			floraison, la suppression
				peut être moins efficace.
				Francisco constitution
				Les plants d'asclépiade
				commune ne sont pas
				nécessairement tous à la
				bonne étape pour la
				suppression, par
				conséquent des
				traitements de rappel
				peuvent s'avérer
				nécessaire.
Linaire	Stade	1,67	50 - 100	Diluer dans de l'eau
vulgaire	végétatif	1,07	30 100	propre et appliquer avec
, uiguii c	(terre en			des buses à jet plat.
	jachère)			des ouses a jet plat.
	Jacinere)			Ne pas travailler le sol
	Stade du			au moins 7 jours suivant
	bouton à la			le traitement des terres en
	pleine			jachère.
	floraison			Jacobero.
	(avant la			Consulter les notes à la
	récolte)			rubrique "Linaire
	100010)			vulgaire" de la section
				8.2.4 (terre en jachère) ou
				9.9 "Application avant
				la récolte" pour plus
				d'informations.

		APPLICATION		
MAUVAISES HERBES	STADE DE CROISSANCE	TAUX (L/ha)	VOLUME D'EAU	COMMENTAIRES
Luzerne	Tôt au stade de bouton à la pleine floraison Applications à l'automne seulement	2,47 – 3,33	(L/ha) 50 - 300	Ne pas travailler le sol au moins 5 jours après le traitement. Utiliser les doses les plus fortes pour les populations larges de luzerne, ou pour les infestations sévères des graminées. Pour les applications printanières et la suppression des mauvaises herbes dans un système à travail minimum du sol avec 2,4-D mélangé en réservoir, consulter la
Pissenlit	< 15 cm	1,67	50 – 100	section 8.2.6. Ne pas travailler le sol
	> 15 cm	2,47 – 3,33	50 – 300	au moins 3 jours suivant le traitement pour tous les
	Stade du	1,67	50 – 100	taux.
	bouton à la pleine floraison (avant la			Utiliser les doses les plus fortes pour les infestations sévères.
	récolte)			Consulter la section 8.2.5 " Pissenlit " pour plus d'informaitons.
				Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement. Consulter la section 9.9 "Avant la récolte" pour plus d'informations.
Orge queue d'écureuil	Du semis à l'épiaison	1,67 – 3,33	50 - 100	Attendre au moins un jour après le traitement avant de semer ou

	APPLICATION			
MAUVAISES	STADE DE	TAUX	VOLUME	COMMENTAIRES
HERBES	CROISSANCE	(L/ha)	D'EAU	
			(L/ha)	
				travailler le sol.
				Appliquer de plus fortes doses si les mauvaises herbes sont robustes et bien établies, si elles subissent un stress ou si l'infestation est massive.
Autres vivaces (Consulter la liste à la section 6.2)	Tôt au stade de l'épiaison ou du bouton	4,67 – 8	100 - 300	Ne pas travailler le sol au moins 7 jours après le traitement.

^{*} **REMARQUE**: Pour le traitement localisé, appliquer 80 millilitres du produit dilué dans 5 litres d'eau propre aux 100 m². (Les doses de 1,67 à 8 litres par hectare sont équivalentes à environ 17 à 80 mL/100m², respectivement).

8.2 RENSEIGNEMENTS SPÉCIAUX SUR LA SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES VIVACES

8.2.1 CHIENDENT

Pour la suppression, tout au long de la saison, des mauvaises herbes après un labour d'automne: appliquer au printemps 1,67 litres par hectare de ce produit avant de semer. Appliquer le produit dilué dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare, de la façon décrite au tableau précédent. Attendre que la plupart des plants de chiendent compte de 4 à 5 feuilles. Dans les sols labourés à l'automne, ce stade arrive habituellement de 1 à 4 semaines plus tard que pour les sols non travaillés. L'efficacité du produit peut être réduite si la profondeur du labour dépasse 15 centimètres.

REMARQUE: Ce traitement assure la suppression du chiendent tout au long de la saison de végétation dans les sols labourés à l'automne. L'efficacité est moindre pour les sols non travaillés à l'automne qui sont traités par ce produit. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires.

Pour les cultures fourragères, appliquer durant une période de bonne croissance et faire suivre d'un travail du sol après au moins 3 jours.

S'il survient une gelée, attendre plusieurs jours pour vérifier si le chiendent s'en est rétabli. On peut traiter le chiendent après une gelée légère à la condition que 3 à 4 feuilles vertes soient en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

8.2.2 RENSEIGNEMENTS SUR LES AGENTS TENSIO-ACTIFS

Voici une liste des agents tensio-actifs homologués pour utilisation avec FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 aux fins de la suppression du chiendent:

Agral 90 Ag Surf Companion

Toujours lire les directives particulières de l'étiquette de l'agent tensioactif concernant l'utilisation de ce produit.

8.2.3 CHARDON DES CHAMPS

Suppression du chardon des champs au stade de la rosette: Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

- 1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 15 juillet et le 1er août.
- 2. Laisser repousser le chardon au moins 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il atteigne 15 centimètres de diamètre ou plus et qu'il soit au stade de rosette.

REMARQUE: On peut traiter le chardon des champs après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meurtière de l'automne.

.

8.2.4 LINAIRE VULGAIRE

Suppression de la linaire vulgaire au stade végétatif des terres en jachère. Pour traiter au bon moment, suivre les étapes suivantes:

- 1. Faire les travaux habituels des terres en jachère, le dernier travail du sol étant effectué entre le 10 et le 21 juillet.
- 2. Laisser repousser la linaire vulgaire au moins 4 à 5 semaines, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'elle atteigne 15 centimètres ou plus et qu'il soit au stade de la verdure luxuriante végétative.

REMARQUE: On peut traiter le linaire vulgaire après une gelée légère à la condition que le feuillage soit encore vert et en pleine croissance au moment du traitement. Ne pas appliquer après la première gelée meutrière de l'automne.

8.2.5 PISSENLIT

Pour de meilleurs résultats appliquer jusqu'à la pleine floraison inclusivement. Pour maintenir la suppression tout au long de la saison, utiliser des mesures subséquentes pour les pissenlits qui lèvent à partir de graines.

8.2.6 TOUTES LES MAUVAISES HERBES VIVACES

Stade de croissance: Les mauvaises herbes doivent être au stade de croissance approprié afin d'assurer une suppression efficace. Consulter la section "Suppression des mauvaises herbes vivaces avec FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540" (8.1).

Type de buse: Pour de meilleurs résultats avec un équipement à rampe ordinaire, diluer ce produit dans 50 à 300 litres d'eau propre par hectare; l'appliquer à l'aide de buses à jet plat, sans dépasser une pression de 275 kPa.

Rhizomes inactifs: La suppression peut être moins efficace si les rhizomes sont devenus inactifs, comme ce peut être le cas dans les sols peu fertiles et/ou non labourés depuis plusieurs années.

Fauche: La fauche avant l'application décroît l'efficacité du produit à moins que le regain n'ait atteint le stade recommandé.

Travail du sol: Le travail du sol à l'automne ou au printemps avant une application de printemps – ou bien entre la récolte et une application d'automne – diminue la capacité de la suppression des mauvaises herbes vivaces. Pour de meilleurs résultats, ne pas travailler le sol dans les 5 à 7 jours suivant l'application. Consulter les recommandations des tableaux « Suppression des mauvaises herbes » (sections 7.1 et 8.1) pour l'intervalle correspondant à chaque mauvaise herbe.

En cas de pluie: Une pluie forte, immédiatement après le traitement, peut lessiver l'herbicide du feuillage et rendre nécessaire un traitement de rappel. Ne pas appliquer le produit si la pluie semble imminente.

Regain provenant des graines: Ce produit ne supprime que les plants déjà émergés. Un traitement de rappel ou d'autres mesures de suppression des mauvaises herbes peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir des graines ou des autres organes souterrains.

Gelée: Une gelée destructrice avant l'application peut réduire l'efficacité de la suppression. Ne pas appliquer après la première gelée destructrice de l'automne.

9.0 TRAITEMENT DES TERRES AGRICOLES

TOUJOURS LIRE LES PRÉCAUTIONS, LES INFORMATIONS GÉNÉRALES ET LES SECTIONS DE MÉLANGE ET D'APPLICATION (3.0, 4.0 et 5.0) AVANT DE PRENDRE LES INFORMATIONS D'APPLICATION SPÉCIFIQUES DANS TOUTE SECTION DE L'ÉTIQUETTE. NE PAS APPLIQUER EN UTILISANT UN ÉQUIPEMENT D'APPLICATION AÉRIENNE PAR L'AIR SAUF POUR L'APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE (SECTION 9.9.2). NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SAUF INDICATION SUR CETTE ÉTIQUETTE.

Ce produit peut être appliqué, tant en pulvérisation générale que par traitement localisé avant la plantation de toutes les cultures, après la récolte des cultures annuelles, avant la récolte du blé, de l'orge, de l'avoine, du canola (colza), des pois, des lentilles, du soya, des haricots communs secs, du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), et des fourrages, et sur les terres en jachères. On peut aussi le pulvériser par jet dirigé, de la façon indiquée, dans les vergers, dans les vignobles, dans les fraisières, et dans les bleuetières ou encore à l'aide d'un équipement sélectif dans le soya, dans les haricots communs secs, dans les vergers, dans les vignobles et dans les plantations de canneberges (atocas) ou de fraises (consulter les sections correspondantes ci-dessous pour plus de précisions). On peut aussi utiliser ce produit en pulvérisation générale dans les variétés du maïs, du canola ou du soya qui portent le Roundup Ready (consulter les sections 7.5, 7.6 et 7.7). Pour de plus amples renseignements sur la suppression des mauvaises herbes qui infestent les cultures suivantes, toujours se référer aux sections "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.0).

9.1 AVANT LA PLANTATION – TOUTES LES CULTURES

Ce produit peut être appliqué avant la plantation de toutes les cultures pour la suppression des mauvaises herbes mentionnées dans ce livret. S'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré au moment de l'application. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes; les nouvelles mauvaises herbes qui lèvent à partir de graines peuvent constituer un problème pour la culture. APPLIQUER AVANT LE SEMIS OU LA PLANTATION.

9.1.1 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - LE SOYA

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DU PRODUIT LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, LES PRÉCAUTIONS ET LES MISES EN GARDE, LES INSTRUCTIONS DE MÉLANGE, LES RECOMMENDATIONS SUR LE RÉENCEMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS.

LORSQUE LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L) PAR EXEMPLE ROUNDUP ORIGINAL OU ROUNDUP TRANSORB, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Pursuit

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Pursuit peut être appliqué avant ou après le semis mais avant l'émergence de la culture. Foison Glyphosate Potassium Salt 540 supprimera les mauvaises herbes énumérées sur cette étiquette lorsqu'appliqué suivant les instructions (se référer aux sections sur la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces de l'étiquette de Foison Glyphosate Potassium Salt 540). L'herbicide Pursuit supprimera les mauvaises herbes germant du semis.

SEULEMENT DU SOYA, DES HARICOTS BLANCS, DES HARICOTS COMMUNS, DES POIS DE TRANSFORMATION, DU MAÏS CULTIVÉ, DE L'ORGE DE PRINTEMPS ET DU BLÉ D'HIVER PEUVENT ÊTRE PLANTÉS LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT. DU BLÉ D'HIVER PEUT ÊTRE PLANTÉ LA MÊME ANNÉE QU'UNE APPLICATION DE L'HERBICIDE PURSUIT SUR LE SOYA, MAIS PAS PLUS TÔT QUE 100 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS APPLIQUER APRÈS L'ÉMERGENCE DE LA RÉCOLTE.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Métribuzine (l'herbicide Sencor 75 DF, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 500 F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soja ou l'herbicide Lexon DF granules dispersables)

Pour le traitement non sélectif et résiduel de certaines mauvaises herbes annuelles, plus hautes que 4 centimètres, dans le soya, appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide à dispersion liquide Sencor 75 DF, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 500F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soja ou l'herbicide Lexone DF comme application de pré-semis de surface ou de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Dual Magnum ou L'herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya. Appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,15-1,75 L/ha en traitement de présemis (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou en traitement de pré-émergence avant l'émergence de la culture.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540. Utiliser des taux plus élevés FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide metribuzin (Herbicide Sencor 75DF, Herbicide à dispersion liquide Sencor 500F, Herbicide à dispersion liquide Sencor 480F, l'herbicide à dispersion liquide Sencor 480 Soja ou l'Herbicide Lexone DF)

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le soya. Appliquer un traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou comme traitement avant l'émergence de la culture. Des mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs de Foison Glyphosate Potassium Salt 540.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide linuron

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 plus l'herbicide linuron après l'ensemencement mais avant l'émergence de la culture."

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide

Axiom DF

Traitement de pré-semis de surface:

Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement d'herbicide Axiom DF dans le mélange en réservoir avec Foison Glyphosate Potassium Salt 540. Appliquer Axiom DF herbicide granulaire à 68% se dispersant dans l'eau dans un minimum de 200 L/ha de volume total.

Traitement de pré-émergence:

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 plus l'herbicide Axiom DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol:

Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha."

9.1.2 AVANT LA PLANTATION - MÉLANGE EN RÉSERVOIR* - LE MAÏS

MÉLANGES EN RÉSERVOIR - SE RÉFÉRER AUX ÉTIQUETTES RESPECTIVES DU PRODUIT LORS DU MÉLANGE EN RÉSERVOIR POUR LES TAUX D'UTILISATION, LES PRÉCAUTIONS ET LES MISES EN GARDE, LES INSTRUCTIONS DE MÉLANGE, LES RECOMMENDATIONS SUR LE RÉENCEMENCEMENT DES CULTURES ET D'AUTRES DÉTAILS. LORSQUE LES MÉLANGES EN RÉSERVOIR DES PRODUITS ASSOCIÉS RÉFÈRENT SEULEMENT À DES PRODUITS ANCIENS DU GLYPHOSATE (360 G/L) PAR EXEMPLE ROUNDUP ORIGINAL OU ROUNDUP TRANSORB, S'ASSURER QUE LE TAUX DE L'ÉTIQUETTE EST AJUSTÉ POUR COMPENSER POUR CE PRODUIT PLUS CONCENTRÉ.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Dual Magnum ou L'herbicide Dual II Magnum

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Magnum Dual ou l'herbicide Dual II Magnum à 1,25 à 1,75 L/ha en traitement de pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou de pré-

émergence avant l'émergence de la culture. L'utilisation sur le maïs est pour l'EST DU CANADA SEULEMENT."

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540. Utiliser des taux plus élevés FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum plus l'herbicide Aatrex Liquid 480

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles dans le maïs. Appliquer l'herbicide FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 dans le mélange en réservoir avec l'herbicide Dual Magnum ou l'herbicide Dual II Magnum à un taux de 1,25 - 1,75 L/ha plus l'herbicide liquide 480 Aatrex à un taux de 2,1-3,1 L/ha comme pré-semis de surface (jusqu'à 30 jours avant l'ensemencement) ou une application de pré-émergence avant l'émergence de la récolte. NOTE: L'utilisation sur le maïs est pour L'EST DU CANADA SEULEMENT.

Les mauvaises herbes vivaces telles que le chiendent peuvent ne pas être supprimées avec des taux inférieurs FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540. Utiliser des taux plus élevés d'herbicide liquide FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 si des mauvaises herbes vivaces sont présentes.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Fieldstar

Pour le traitement non-sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 plus l'herbicide Fieldstar comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide linuron

Pour le traitement non sélectif et la suppression résiduelle de certaines mauvaises herbes annuelles, appliquer FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 plus l'herbicide Linuron comme traitement de surface ou de pré-émergence, avant l'émergence de la culture.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Axiom DF

Traitement de pré-semis de surface: Pour l'usage dans les systèmes de travail de conservation du sol, de travail minimum ou sans travail du sol, quand les mauvaises herbes sont présentes au moment de l'application, appliquer le traitement Axiom DF dans le mélange en réservoir avec Foison Glyphosate Potassium Salt 540. Appliquer l'herbicide Axiom DF dans un minimum de 200 L/ha de volume total."

Traitement de pré-émergence: Foison Glyphosate Potassium Salt 540 plus l'herbicide Axiom DF peuvent être appliqués à la surface du sol comme pulvérisation en pleine surface après l'ensemencement de la culture, mais avant l'émergence des mauvaises herbes ou de la culture.

Travail de conservation du sol: Appliquer ce mélange en réservoir dans un volume total d'au moins 200 L/ha.

Sencor et Axiom est une marque déposée de Bayer. Lexone est une marque déposée de E.I. DuPont de Nemours and Company. Dual, Magnum, et Primextra est une marque déposée de Syngenta Group Company. Fieldstar est une marque déposée de DOW Agrosciences LLC.

9.2 TRAITEMENT DE RÉSIDUS DE CULTURE

Ce produit peut être appliqué à l'automne, après la récolte pour la suppression des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs. Attendre que les mauvaises herbes repoussent jusqu'au stade désiré (20 à 25 centimètres de hauteur pour le chiendent et le chardon des champs) avant l'application; s'assurer qu'une proportion élevée des plants soient verts. La paille devrait être enlevée ou étendue également afin de ne pas entraver la repousse ni l'uniformité de pulvérisation. Une gelée destructrice avant l'application peut diminuer l'efficacité de la suppression.

9.3 TRAITEMENT LOCALISÉ (DANS UNE CULTURE)

Ce produit peut être appliqué pour le traitement localisé dans une culture d'orge, de maïs, d'avoine, de soya, de blé, de fraises, de bleuets, d'herbes fourragères et de légumineuses, y compris la production de semences. Les applications devraient être faites aux mêmes taux et aux mêmes stades de croissance qu'indiqué dans les tableaux de recommandations « **Suppression des mauvaises herbes** » (sections 7.1 et 8.1) ou bien avec une solution de 0,67 pour cent pour les mauvaises herbes annuelles et le chiendent ou de 1,34 pour cent pour les autres mauvaises herbes vivaces (une solution de 0,67 pour cent consiste en 0,67 litre de FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 Herbicide Liquide dans 100 litres de solution à pulvériser). Les solutions de 0,67 ou 1,34 pour cent devraient être appliquées de façon à humecter, mais

sans ruissellement. On peut se servir d'un pulvérisateur à rampe, d'un boyau avec lance ou d'un pulvérisatuer à main, tel qu'expliqué à la section "Équipement d'application" (5.2).

9.3.1 Restrictions sur le pâturage: Le traitement doit s'effectuer avant l'épiaison des petites céréales, le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs, la formation des soies du maïs et l'apparition des organes fructifères. Les cultures qui se trouvent dans l'endroit traité périront. Pour cette raison, éviter toute dérive du produit. NE PAS APPLIQUER SI LA CULTURE A DÉPASSÉ LE STADE DE LA FORMATION DES GRAINES. LAISSER AU MOINS 3 À 5 JOURS POUR LA DIFFUSION DE L'HERBICIDE FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 À TOUTES PARTIES DES PLANTES AVANT DE LAISSER PAÎTRE LES ANIMAUX OU DE RÉCOLTER LES FOURRAGES DES SURFACES TRAITÉES.

9.4 TRAITEMENT DES TERRES EN JACHÈRE

Ce produit ou les mélanges en réservoir peuvent être appliqués dans le cadre d'une terre en jachère pour la suppression des mauvaises herbes vivaces mentionnées dans ce livret. Pour de meilleurs résultats, s'assurer que les mauvaises herbes ont atteint le stade de croissance désiré et sont en pleine croissance au moment de l'application. La suppression peut être moins efficace si les mauvaises herbes subissent un stress causé par la sécheresse. Tout au long de la saison de croissance, les mauvaises herbes continuent de lever à partir des graines. Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes levées à partir des graines. Reportez-vous à la section 9.9.2 pour une application aérienne.

9.5 SYSTÈMES DE CULTURE AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL (TOUTES LES CULTURES DE CHAMPS, INCLUANT LES CÉRÉALES, LES OLÉAGINEUSES, LES LÉGUMINEUSES, LES FOURRAGES, LE MAÏS ET LES POMMES DE TERRE)

Pour la suppression des mauvaises herbes émergées dans tous ces systèmes de culture avec travail minimal ou nul du sol, ce produit peut être appliqué avant ou après le semis pourvu que la culture ne soit pas encore levée. Une application faite trop à l'avance du semis peut laisser aux mauvaises herbes l'occasion d'émerger avant que la culture ne lève car ce produit n'a pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes résiduelles.

MÉLANGES EN RÉSERVOIR AVEC TRAVAIL MINIMAL OU NUL DU SOL

9.5.1 On peut appliquer **FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 avec l'herbicide Pursuit** pour le soya avant le semis, ou bien après le semis mais avant la levée de la culture. FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 supprime les mauvaises herbes levées mentionnées dans ce livret lorsqu'il est appliqué de la façon indiquée [consulter les sections "**Suppression des mauvais herbes annuelles**" (7.0) ou "**Suppression des mauvais herbes vivaces**" (8.0)]. Pursuit supprime les mauvaises herbes levées à partir de graines. Ajouter les taux recommandés des deux produits dans 100 litres d'eau par hectare conformément aux directives de l'étiquette de l'herbicide Pursuit.

TOUJOURS LIRE L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE PURSUIT POUR PLUS DE PRÉCISIONS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LES DIRECTIVES D'APPLICATION ET LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE. SEULS LE SOYA, LE MAÏS-CULTIVÉ, L'ORGE DE PRINTEMPS, LE BLÉ DE PRINTEMPS ET LE BLÉ D'HIVER PEUVENT ÉTRE CULTIVÉS DURANT LA SAISON SUIVANT UNE APPLICATION DE PURSUIT. ON PEUT CULTIVER LE BLÉ D'HIVER DURANT LA MÊME ANNÉE AU COURS DE LAQUELLE ON A APPLIQUÉ LE PURSUIT À UNE CULTURE DE SOYA POURVU QU'ON LAISSE ÉCOULER AU MOINS 120 JOURS APRÈS L'APPLICATION.

NE PAS TRAITER APRÈS LA LEVÉE DE LA CULTURE.

Pursuit est une marque déposée de BASF Agrochemical Products B.V. Netherlands.

- 9.5.2 On peut appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec les formulations de MCPA pour le blé, l'orge, le seigle, l'avoine, le maïs-cultivé (la formulation d'amine seulement), le lin et le pois de grandes cultures (la formulation d'amine seulement) avant le semis. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec Foison Glyphosate Potassium Salt 540 mélangé en réservoir" (7.2) pour plus d'informations.
- 9.5.3 On peut appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec l'herbicide Buctril M pour le blé, le seigle, le maïs, l'orge, l'avoine, le lin, l'alpiste de Canaries et les semis de graminées (incluant brome, agropyre à crête, agropyre intermédiaire, agropyre à chaumes rudes, agropyre élevé, élyme de Russie, fléole des prés, dactyle pelotonné, fétuque rouge tracante, fétuque des prés, vulpin des prés, plantules de fétuque élevée, plantules de brome des prés, plantules d'agropyre de rivage et alpiste roseau avant le semis. Consulter le tableau "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec Foison Glyphosate Potassium Salt 540 mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de renseignements.
- 9.5.4 On peut appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 avec les formulations amine de MCPA pour **les lentilles et les pois chiches** avant le semis. Consulter le tableau
- "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec Foison Glyphosate Potassium Salt 540 mélangé en réservoir" (7.2) pour plus de renseignements.
- 9.5.5 **Foison Glyphosate Potassium Salt 540 plus l'herbicide Express Toss-N-Go ou l'herbicide Express Toss-N-Go pâte granulée 75%** dans des situations de pré-semis, le **blé et l'orge** peuvent être semés après un minimum de 24 heures après l'application. Se référer au tableau
- "Suppression des mauvaises herbes annuelles avec FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 mélange en réservoir" pour plus de renseignements (la section 7.2).

TOUJOURS SE RÉFÉRER À L'ÉTIQUETTE DE L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N- GO OU À CELLE DE L'HERBICIDE EXPRESS TOSS-N-GO PÂTE GRANULÉE 75% POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS SUR DES DIRECTIVES D'APPLICATION, LE MÉLANGE DE RÉSERVOIR, ET DES PRÉCAUTIONS D'UTILISATION.

9.6 LÉGUMINEUSES ET GRAMINÉES FOURRAGÈRES

Appliquer le produit pour supprimer la végétation déjà levée avant que ne lèvent les légumineuses et les graminées fourragères. Pour les fourrages qui nécessitent une culture de protection, appliquer le produit avant le semis de la culture de protection.

9.7 RÉNOVATION DES PÂTURAGES

Utiliser ce produit pour supprimer ou réprimer la végétation existante pour le semis des légumineuses sans travail du sol dans les gazons déjà établis, aux fins de rénovation des pâturages. Attendre que les mauvaises herbes aient au moins 20 centimètres de hauteur et que le plus grand nombre possible de plantules ou de tiges ai levé. Le traitement peut se faire juste avant, pendant ou après le semis, mais avant la levée de la culture.

9.8 PRODUCTION DE SEMENCES FOURRAGÈRES

Pour la suppression localisée des mauvaises herbes vivaces comme le chiendent et le chardon des champs dans les cultures de semences fourragères, appliquer le produit à la dose recommandée quand les mauvaises herbes atteignent au moins 20 à 25 centimètres de hauteur mais avant l'apparition des organes fructifères. À l'endroit traité, la culture sera supprimée. Pour cette raison, éviter la dérive hors des endroits traités.

9.9 APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

SUPPRESSION DU CHIENDENT, DU CHARDON DES CHAMPS, DE L'ASCLÉPIADE COMMUNE, DE LA LINAIRE VULGAIRE ET DU PISSENLIT; SUPPRESSION DU LAITERON DES CHAMPS TOUT AU LONG DE LA SAISON ET GESTION DE LA RÉCOLTE

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs vivace tout au long de la saison, FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza) (incluant les variétés Roundup Ready®), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs, du soya (incluant les variétés Roundup Ready®), et des fourrages. NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte. UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU

MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET

LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉES. Une application avant la récolte aux variétés de canola (colza) et de soya Roundup Ready® va fournir une suppression des mauvaises herbes seulement.

FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau propre, par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour les fourrages, ce produit devrait être appliqué à un taux de 1,67 à 3,33 litres par hectare. Appliquer de 3 à 7 jours avant la dernière récolte avant la rotation ou la rénovation des fourrages. Le tableau "Guides pour la période d'application avant la récolte" (9.9.1), indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour une suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade des boutons. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et entre le stade du bouton et la pleine floraison. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion de la récolte ou pour d'autres motifs) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours (ou 3 à 7 jours pour des applications aux fourrages) précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

9.9.1 DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ DANS LE GRAIN	DIRECTIVES
BLÉ/ORGE/AVOINE	Moins de 30	Stade de la pâte dure; l'ongle du pouce laisse une marque sur le grain.
CANOLA (incluant les variétés Roundup Ready®)	Moins de 30	Gousses vont du vert au jaune; la plupart des grains vont du jaune au brun.
LIN (Y COMPRIS LES VARIÉTÉ À BASSE TENEUR EN ACIDE LINOLÉNIQUE)	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des capsules sont brunes.
POIS	Moins de 30	La majorité (75% - 80%) des gousses sont brunes.
LENTILLES	Moins de 30	Les gousses les plus basses (15% du fond) sont brunes et les graines cliquètent.
HARICOTS COMMUNS SECS	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses sont mûres (jaune à brun); 80% - 90% des feuilles d'origine sont tombées.
SOYA (incluant les variétés Roundup Ready®)	Moins de 30	Les tiges vont du vert au brun; les gousses semblent sèches et brunes; 80% - 90% des feuilles sont tombées.
FOURRAGES	Sans objet	Le stade normal pour la récolte des fourrages.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: (APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE POUR LES POIS CHICHES, LES LUPINS SECS ET LES FÈVEROLES À PETITS GRAINS SÈCHES)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE POUR LES POIS CHICHES, LES LUPINS SECS ET LES FÈVEROLES À PETITS GRAINS SÈCHES

Pour la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison et pour la gestion de la récolte, FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 peut être appliqué avant la récolte des pois chiches, des lupins secs et des fèveroles à petits grains (sèches). NE PAS appliquer aux récoltes destinées à la production de semences.

FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 devrait être appliqué avant la récolte à un taux de 1,67 litres par hectare, après dilution dans 50 à 100 litres d'eau proper (100 L / ha pour couverture végétative dense), par voie terrestre seulement. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité des grains ne dépasse pas 30 pour cent. Ce stade se produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Pour de plus amples renseignements, voir les directives ci-dessus. Un intervalle avant la récolte de 7 jours est requis.

DIRECTIVES POUR LA PÉRIODE D'APPLICATION AVANT LA RÉCOLTE

CULTURE(S)	% D'HUMIDITÉ	SYMPTÔMES VISIBLES
	DANS LE GRAIN	
POIS CHICHES		Les tiges vont du vert au brun; les
LUPINS SECS	Moins de 30	gousses sont mûres (jaune à brun);
FÈVEROLES À		80% - 90% des feuilles originales
PETITS GRAINS		sont tombées.
(SÈCHES)		

TOUJOURS CONSULTER L'ÉTIQUETTE RESPECTIVE DES PRODUITS POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS SUR LES MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES, LE MODE D'EMPLOI ET LES PRÉCAUTIONS D'USAGE

9.9.2 APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE

Consulter les lignes directrices générales pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 ainsi que les instructions pour application particulière de la présente section.

À USAGE RESTREINT

APPLICATION AÉRIENNE AVANT LA RÉCOLTE À UTILISER SEULEMENT DANS LES PROVINCES DES PRAIRIES (incluant la RÉGION DE LA RIVIÈRE DE LA PAIX EN C.-B.)

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

NATURE DES RESTRICTIONS: Ce produit doit être utilisé seulement de la façon autorisée. Il doit être appliqué seulement par un applicateur ou par un service d'application aérienne autorisé par l'organisme provincial compétent de réglementation et utilisant le matériel approprié. Pour être admissible à l'autorisation provinciale, cet applicateur ou service d'application doit satisfaire aux conditions suivantes établies par l'organisme provincial de réglementation.

- 1. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit avoir été configuré et calibré par un centre d'étalonnage reconnu, selon les normes établies, durant les 20 mois précédant l'application. Le système de pulvérisation ne doit avoir subi aucune modification importante (changement de buse, de rampe ou de configuration) depuis le calibrage et doit satisfaire aux normes cruciales de gestion de la dérive, par ex. rampe n'excédant pas 65% de l'envergure de l'aile; le genre, la taille et l'orientation des buses doivent minimiser la dérive, produisant des gouttelettes dont le diamètre volumétrique moyen est gros (400 à 600 microns) ou très gros (600 à 1000 microns).
- 2. L'avion utilisé pour appliquer ce produit doit être assuré contre la dérive pour un montant minimum de 25 000 \$, en plus de satisfaire à toute exigence provinciale en matière d'assurance tous risques.
- 3. Les applicateurs de ce produit doivent avoir passé avec succès le cours de formation en application aérienne de ROUNDUP, que dispense la Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd.
- 4. Pour ce produit, les services d'application aérienne doivent compter dans leur personnel au moins un pilote applicateur ayant au minimum 250 heures de vol en application aérienne, dont 100 au cours des 24 derniers mois. Tous les pilotes ne répondant pas à cette norme minimale doivent travailler sous *la supervision directe quotidienne* d'un pilote qualifié.

Consulter les lignes directrices générales et précautions pour application aérienne énoncées aux sections 5.2 et 5.3 (Zones Tampons).

MODE D'EMPLOI

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 peut être pulvérisé au moyen d'un matériel d'application aérienne pour assurer la suppression du chiendent, du chardon des champs, de l'asclépiade commune, de la linaire vulgaire et du pissenlit; ainsi que pour la suppression du laiteron des champs tout au long de la saison. FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 Herbicide Liquide peut être appliqué avant la récolte du blé, de l'orge (incluant l'orge pour maltage), de l'avoine, du canola (colza), du lin (y compris les variétés à basse teneur en acide linolénique), des lentilles, des pois, des haricots communs secs et du soya. Ne pas traiter des fourrages.

NE PAS TRAITER les cultures destinées à la production des semences.

Le traitement à Foison Glyphosate Potassium Salt 540 peut aussi aider à la gestion de la récolte grâce à l'assèchement des cultures et des mauvaises herbes, par exemple lorsqu'une poussée tardive des mauvaises herbes, une continuation de la croissance active des plantes cultivées ou un travail tardif du sol peuvent nuire aux opérations de récolte.

UN TEMPS EXTRÊMEMENT FRAIS, NUAGEUX ET/OU MOUILLÉ ENTRE LA DATE D'APPLICATION ET CELLE DE LA RÉCOLTE PRÉVUE, PEUT RALENTIR L'ACTIVITÉ DU PRODUIT. DE CE FAIT, L'ASSÈCHEMENT DES CULTURES ET LA DATE DE LA RÉCOLTE PEUVENT ÊTRE DIFFÉRÉS.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 devrait être appliqué à une dose par hectare de 1,67 litres mélangé avec 20 à 50 litres d'eau propre au moyen d'un matériel d'application aérienne. Il ne devrait être utilisé que si la teneur en humidité de la récolte ne dépasse pas 30 pourcent. Ce stade de produit habituellement de 7 à 14 jours avant la récolte. Le tableau « Directives pour la période d'application avant la récolte « (section 9.9.1) indique comment reconnaître ce stade pour chaque culture. Pour une meilleure suppression, le chiendent devrait être en croissance active et compter pas moins de 4 ou 5 feuilles vertes. De même, pour suppression plus efficace, le chardon des champs et le laiteron des champs devraient être en croissance active et avoir atteint ou dépassé le stade du bouton. L'asclépiade commune devrait être en croissance active et au moins au stade du bouton jusqu'à la floraison pour de meilleurs résultats. Les applications aux fins de suppression des mauvaises herbes (non pour la gestion des récoltes) devraient être faites au stade approprié de croissance de la culture et des mauvaises herbes.

N'appliquer le produit que dans la période de 7 à 14 jours précédant la récolte afin d'assurer une meilleure suppression des mauvaises herbes et maximiser ainsi les avantages de la gestion de la récolte. Une application plus hâtive peut réduire le rendement et/ou la qualité de la récolte et laisser une quantité excessive de résidus de glyphosate dans la culture.

9.10 PLANTATIONS D'ARBRES

PLANTATIONS BRISE-VENT ET SUJETS DE PÉPINIÈRE (ESPÈCES LIGNEUSES ORNEMENTALES)

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en arrosage dirigé dans les plantations brise-vent ou pépinières établies des espèces suivantes:

FEUILLUS CONIFÈRES
Caragana Épinette

Caragana spp. Picea spp.

Cerisier Genévrier

Prunus spp. Juniperus spp.

Oliviers de Russie If

Elaegnus spp. Taxus spp.

Érable Pin

Acer spp. Pinus spp.

Frêne Sapin

Fraxinus spp. Abies spp.

Orme

Ulmus spp.

Lilas

Syringa spp.

Peuplier

Populus spp.

Saule

Salix spp.

Sorbier

Sorbus spp.

REMARQUE: L'emploi de ce produit est déconseillé pour la pulvérisation généralisée au-dessus de la tête des arbres dans les pépinières forestières ou dans les plantations d'arbres de Noël. Sur ces sites, utiliser les pulvérisations par jet dirigé seulement. NE PAS traiter les plantations d'arbres de Noël durant l'année de la récolte.

9.11 VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

Ce produit est recommandé pour la suppression des mauvaises herbes annuelles et vivaces dans les vignobles et les vergers déjà établis, les fraisières, les plantations de canneberges et les bleuetières, et pour la préparation des terrains avant la transplantation des arbres et des vignes. Appliquer au moyen d'un pulvérisateur à rampe, d'un pulvérisateur muni d'un écran de protection, d'une lance ou d'un appareil à grand volume pour vergers, ou bien d'un appareil à humectation (pour les vergers, les vignobles et les plantations de canneberges (atocas) ou fraisières seulement). Consulter la section "Renseignements sur l'équipement de mélange et d'application" (5.2) et le tableau suivant pour plus de précisions sur l'utilisation de ces appareils.

Des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires pour la suppression des mauvaises herbes qui lèvent à partir de la partie souterraine des plantes non traitées ou de graines. Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour la suppression subséquente des mauvaises herbes, suivre un programme d'utilisation d'herbicides à effet résiduel ou répéter l'application de ce produit. Ne pas appliquer plus de 23 litres de ce produit par hectare par année.

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE ENTRER EN CONTACT, DIRECTEMENT OU PAR DÉRIVE, AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DE LA TIGE, LES BRANCHES, LES GOURMANDS, LES FRUITS, LES TIGES DES PLANTS DE BLEUETS OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES OU DES VIGNES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUN FONCÉ ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA RÉCOLTE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES DANS VIGNES, ARBRES, ARBUSTES FRUITIERS ET AUTRES CULTURES

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Abricots, Cerises (douces/ aigres), Pêches, Poires, Pommes, Prunes	1,5 - 8	30	3	Annuelles et vivaces	
Pommes, Raisins	Mélange en réservoir 1,5 – 8 + simazine 2,0 –4,5 kg m.a./ha		1	Annuelles et vivaces	Suppression durant la saison entière (préémergence). Ne pas appliquer aux sols grossiers, sableux ou graveleux. Se conformer aux restrictions plus rigoureuses de l'étiquette de chaque produit dans le mélange. NE PAS appliquer aux vergers ou vignobles établis depuis moins de 1 ou 3 ans respectivement. Le taux de Simazine équivaut à 2,25-5,0 kg/ha de Princep Nine-T ou à 4,0-9,0 kg/ha de Simadex .

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Raisins	1,5 – 8	14	3	Annuelles et vivaces	Sauf pour la variété de raisins Concord, supprimer avant l'application tous les gourmands de la zone à traiter. Supprimer les gourmands ou rejets au moins 2 semaines avant l'application. Ne pas appliquer aux vignes établies depuis moins de 3
Bleuets cultivés (en corymbe)	1,87 – 3,73	30	1	Chiendent	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Bleuets nains	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	Appliquer seulement lorsque les plants sont non en production	1	Broussailles ligneuses (section 6.3)	Appliquer en jet dirigé à mi-été lorsque les plants ne sont pas en production. Consulter section 9.3 pour les instructions sur les applications localisées.
Avelines, Noisettes (plantations établies)	1,5 – 2,33	14	-	Annuelles	Appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa.
Noix de Grenoble Châtaignes Noyer de	1,5 – 8	-	2	Annuelles et vivaces	Appliquer tard au printemps et à l'automne, après la récolte mais avant

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Siebold					la gelée destructrice. Diluer dans 200-300 L d'eau et appliquer en jet dirigé à une pression ne dépassant pas 275 kPa. Appliquer aussi par humectation en solution de 1,34% (Consulter la section "Applicateurs à humectation", 9.12).
Canneberges	Solution à 13.4% (0,62L de Foison Glyphosat e Potassiun Salt 540 + 4L d'eau)	30	1	Annuelles et vivaces	Utiliser un appareil à humectation par mèche ou par rouleau (Consulter section 9.12).

CULTURES	TAUX (L/ha)	INTERVALLE AVANT LA RÉCOLTE (jours)	FRÉQUENCE PAR ANNÉE (max)	MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES	COMMENTAIRES (Taux pour suppression de chaque mauvaise herbe aux sections 7.1 et 8.1)
Fraises	Solution à 0,67-1,34% (application localisée) Solution à 22% (appareil à humectation)	30	1	Vivaces émergées	Appliquer quand les vivaces sont au point de la croissance susceptible (Consulter les section 8.1 et 8.2). Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés. Consulter section 9.12 pour les instructions des traitements avec des appareils à humectation.
Betteraves sucrières	Solution à 0,67-1,34% (application localisée)	NE PAS RÉCOLTER les betteraves traitées	1	Cuscutas spp.	Appliquer en pleine croissance des cuscutes, mais avant la floraison. Consulter section 9.3 pour les instructions des traitements localisés.
Asperges	0,83 – 1,67	7	1	Ivraie semée à l'automne	Appliquer au printemps avant l'émergence des pousses d'asperges.

Princep et Nine-T sont des marques déposées de Syngenta Crop Protection Canada Ltée. Simadex est une marque déposée de Aventis CropScience UK Ltée.

CULTURES INTENSIVES À COURTE ROTATION DE PEUPLIERS (*Populus spp*)

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Ce produit peut servir à supprimer les mauvaises herbes annuelles ou vivaces mentionnées, avant la mise en terre, ou bien s'appliquer en pulvérisation directe dans les cultures intensives à courte rotation établies de peupliers (*Populus spp.*)

PRENDRE GRAND SOIN DE NE PAS LAISSER LA SOLUTION D'HERBICIDE, LA PULVÉRISATION, LA DÉRIVE OU LE BROUILLARD ENTRER EN CONTACT AVEC LE FEUILLAGE, L'ÉCORCE VERTE DU TRONC, LES BRANCHES OU TOUTE AUTRE PARTIE DES ARBRES. TOUT CONTACT DE CE PRODUIT AVEC UNE PARTIE AUTRE QUE L'ÉCORCE BRUNE FONCÉE ARRIVÉE À MATURITÉ PEUT CAUSER DE GRAVES DOMMAGES À LA CULTURE.

L'efficacité de la suppression peut être moindre si on applique le produit à des mauvaises herbes vivaces ou annuelles tondues, fauchées ou broutées qui n'ont pas repris un stade de développement suffisant pour le traitement.

Foison Glyphosate Potassium Salt 540 peut être pulvérisé avant la plantation ou s'appliquer en arrosage dirigé dans les cultures intensives à courte rotation établies. Appliquer Foison Glyphosate Potassium Salt 540 jusqu'au taux de 8 L/ha dans 50 – 100 L d'eau ou 150 – 300 L/ha pour la suppression du chiendent par voie terrestre seulement. Les applications du produit peuvent être faites de 1 à 3 fois par année pendant l'établissement de la plantation tout en ne dépassant pas la limite de 8 L/ha par année. Des pulvérisateurs munis d'un écran de protection doivent être utilisés lors de la vaporisation de la solution par arrosage dirigé. Laisser de 6 à 8 semaines d'intervalle entre les pulvérisations. Appliquer le produit sur des mauvaises herbes en croissance active.

AVIS À L'UTILISATEUR: LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT À L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ: (GINSENG NORD-AMÉRICAIN)

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Jiangsu Good Harvest-Weien Agrochemical Co., Ltd. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et (ou) la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

MODE D'EMPLOI

GINSENG NORD-AMÉRICAIN

Nouveaux jardins (Colombie-Britannique seulement): Appliquer ce produit à l'automne, après le semis, mais avant le gel dans des nouveaux jardins seulement, pour supprime les graminées spontanées. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire une application à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

Jardins existants/établis: Appliquer ce produit au printemps, avant la levée de la culture au-dessus du sol. Appliquer lorsque les mauvaises herbes sont au stade de croissance décrit sur l'étiquette. Faire jusqu'à deux applications par saison à raison de 1,67 litres par hectare dans 50 à 100 litres d'eau propre par hectare. NE PAS APPLIQUER À L'AUTOMNE SUR LES JARDINS EXISTANTS/ÉTABLIS.

9.12 ÉQUIPEMENT SÉLECTIF

APPLICATEURS À HUMECTATION

Une fois dilué et mélangé parfaitement dans l'eau, ce produit peut être appliqué avec un appareil à humectation aux mauvaises herbes mentionnées qui croissent dans le soya, les haricots communs secs, les vergers, les raisins, et les plantations de canneberges (atocas), myrtilles de buissonnet et de fraises. Appliquer seulement avant le début de la formation des gousses de soya et des haricots communs secs. (On peut aussi l'utiliser dans les endroits industriels, les plantations d'arbres et les endroits non cultivés indiqués dans ce livret. Consulter les sections 9.10 et 10.1).

L'appareil à humectation applique l'herbicide aux mauvaises herbes en les frottant avec une surface humectante imprégnée de solution herbicide. Les appareils à humectation sont des dispositifs à rouleau, à mèche ou autre qui distribuent par frottement direct les concentrations ou quantités appropriées de produit sur la mauvaise herbe. L'équipement doit être conçu, entretenu et utilisé de façon à empêcher la solution herbicide d'entrer en contact avec la végétation non visée. On peut améliorer le rendement en diminuant la vitesse aux endroit très infestés, de façon à assurer la saturation suffisante de la surface humectante. On peut obtenir des meilleurs résultats en faisant deux applications en sens inverses.

ÉVITER TOUT CONTACT AVEC LA VÉGÉTATION NON VISÉE. Le contact de la solution herbicide avec la végétation non visée peut l'endommager ou la détruire. Les appareils qu'on utilise au-dessus de la végétation doivent être réglés de façon que le point de contact soit à au moins 5 centimètres au-dessus de la végétation non visée. Les gouttelettes ou la mousse de solution herbicide qui se déposent sur la végétation non

visée peuvent provoquer l'apparition de symptômes, tels que la décoloration et l'arrêt de croissance, ou la destruction.

Les applications doivent s'effectuer lorsque les mauvaises herbes dépassent d'au moins 15 centimètres la végétation non visée. On obtient des meilleurs résultats lorsqu'une plus grande partie de la mauvaise herbe est exposée à la solution herbicide. Les mauvaises herbes avec lesquelles la solution herbicide n'entre pas en contact ne sont pas atteintes, ce qui peut se produire dans les touffes denses, les infestations graves ou lorsque la hauteur des mauvaises herbes varie et que toutes n'entrent pas en contact avec l'herbicide. Dans de tels cas, des traitements de rappel peuvent s'imposer. Consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvaises herbes vivaces" (8.1), pour le stade de croissance recommandé pour chaque espèce.

REMARQUES

Garder l'équipement en bon état de fonctionnement. Éviter toute fuite ou tout dégoulinement sur la végétation non visée.

Régler la hauteur de l'appareil de façon à assurer un bon contact avec les mauvaises herbes.

Garder propres les surfaces humectantes.

Maintenir le nombre recommandé de tours-minute du rouleau pendant le traitement, dans le cas des appareils à rouleau.

Garder la surface humectante de l'appareil au degré voulu de saturation en solution herbicide.

NE PAS employer d'appareil à humectation lorsque les mauvaises herbes sont humides.

NE PAS employer l'équipement à des vitesses de déplacement inférieures à 4 ou supérieures à 10 kilomètres à l'heure. La vitesse de l'équipement peut influer sur la suppression des mauvaises herbes. Plus la densité des mauvaises herbes augmente, plus on diminue la vitesse pour assurer une bonne couverture des mauvaises herbes.

Se rappeler que, dans un terrain en pente, la solution herbicide peut se déplacer en provoquant le dégoulinement à la partie inférieure de l'appareil à humectation et le dessèchement à la partie supérieure.

Les variations dans la conception même de l'appareil peuvent influer sur le désherbage. Dans les appareils à humectation, la composition et l'orientation de la surface humectante doivent permettre un débit suffisant de la solution herbicide recommandée directement sur les mauvaises herbes.

Avec les appareils à humectation de tout genre, prendre bien soin que la surface humectante ne devienne trop saturée, au point que l'herbicide dégoutte sur la végétation non visée.

Pour tout équipement, vider et nettoyer la surface humectante aussitôt après avoir employé le produit, en les rinçant à fond à grande eau.

Appareils à rouleau – Mélanger 0,33 à 0,67 litre de ce produit dans 10 litres d'eau pour préparer une solution herbicide de 3 pour cent à 7 pour cent. Maintenir la vitesse du rouleau entre 50 et 150 tours-minute.

Appareils à mèche ou autres – Mélanger 0,57 litre de ce produit dans 2 litres d'eau pour préparer une solution à 22 pour cent.

10.1 USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

AIRES INDUSTRIELLES, RÉCRÉATIVES, PUBLIQUES OU EMPRISES

TOUJOURS LIRE LES AVERTISSEMENTS, LES RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET LES INFORMATIONS RELATIVES AU MÉLANGE ET À L'APPLICATION (SECTION 3.0, 4.0 ET 5.0) AVANT LES RENSEIGNEMENTS PORTANT SUR UNE APPLICATION PARTICULIÈRE DE TOUTE SECTION DU LIVRET. NE PAS APPLIQUER DU HAUT DES AIRS

Ce produit peut supprimer les mauvaises herbes annuelles, les mauvaises herbes vivaces, les arbres et les espèces ligneuses mentionnées sur l'étiquette, qui croissent dans les terrains non cultivés comme les emprises de chemins de fer, des pipelines, des routes, des lignes téléphoniques et électriques; les terrains d'emmagasinage et les installations de pompage de produits pétroliers; les abords des chemins; les endroits d'entreposage; les cours à bois; les abords des clôtures; les terrains industriels; les terrains de stationnement; les cours d'école; les parcs; les terrains de golf et les autres terrains publics; les aéroports et les endroits analogues d'usage industriel et non agricole.

REMARQUE: Pour toute application dans les aires industrielles, récréatives, publiques ou avec droit de passage, des traitements de rappel peuvent s'avérer nécessaires contre le regain ou la végétation nouvelle.

Appliqué selon les recommandations dans les conditions décrites, ce produit supprime les mauvaises herbes sur les terres non agricoles, tel qu'indiqué dans le tableau suivant.

10.2 SUPPRESSION DES MAUVAISES HERBES SUR LES TERRES NON AGRICOLES AVEC FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540

OISON GETTTIOSATE			ERRESTRE**	
	APPLICATION			
	PAR RAMPE		_	
MAUVAISES	TAUX*	VOL.	APPLICATION À	COMMENTAIRES
HERBES	(L/ha)	D'EAU	VOLUME	
		* (L/ha)	ÉLEVÉ AVEC	
			LANCE	
			% SOLUTION	
Herbes	1,5-2,33	50 -	0,67	Mauvaises herbes en
annuelles et à		100		pleine croissance.
feuilles larges				
Vivaces				Mauvaises herbes en
Chiendent	1,67	50 –	0,67	pleine croissance.
	3,17-	300	1,34	
	4,67	50 –		Ajouter 0,5% v/v d'un
	_	300		agent tensio-actif si le
Chardon des	3,17-		1,34	volume de l'eau dépasse
champs	4,67			150 L (Consulter section
(stade du bouton)		100-		8.2.2)
		300		
Salicaire	4		0,67-1,34	Taux supérieur pour
commune			(solution à 22%	supprimer à long terme les
			pour les appareils	infestations graves.
		300-	à humectation)	
		600		Consulter section 10.2.2
				pour instructions
			1,34	concernant la salicaire
Autres vivaces	4,67 - 8		·	commune.
	,			
				L'été jusqu'à la fin de
				l'automne préférablement.
		100-		Factorial Participation
		300		
Broussailles et				L'été jusqu'au début de
arbres		400		l'automne (Consulter la
Bouleau, cerisier,	2 - 4	100-	0,67 - 1,34	section 10.2).
peuplier,		300		
symphorine de				
l'Ouest, saule,				
5 11	,		1.04	D: 1 12///: 22.1
Érable,	4	100	1,34	Fin de l'été jusqu'à la
framboisier/ronc		100-		fin de l'automne.
e remarquable,		300		
aulne				En automne
				préférablement.

	APPLI	CATION 1	TERRESTRE**		
	APPLICATION		ERRESTRE	1	
	PAR RAMPE				
MAUVAISES	TAUX*	VOL.	APPLICATION À	COMMENTAIRES	
HERBES	(L/ha)	D'EAU	VOLUME		
		* (L/ha)	ÉLEVÉ AVEC		
			LANCE % SOLUTION		
Rénovation du			70 SOLUTION		
gazon					
Mauvaises	1,67 - 8	100-	0,67 - 1,34	Pour les vivaces, utiliser	
herbes annuelles	ŕ	300		le taux supérieur de la	
et vivaces				gamme.	
Les abords des	1) 0,5-	25 –	-	Consulter la section 7.1	
chemins	0,67 +	150		pour les taux spécifiques	
(largeur de 1-2m	1,25-2,5L			des mauvaises herbes	
à côté des	d'herbici			annuelles.	
chemins)	de			B 1 / /1	
Mauvaises	Vanquish			Pour les autre mélanges	
herbes annuelles	ou 2) 0.5			de 2,4-D régler les taux en	
(consulter les sections des	2) 0,5-0,67 +			conséquence.	
mélanges en	0,30L			Ne pas appliquer à l'eau	
réservoir de	d'herbici			stagnante.	
l'étiquette de	de			stagnante.	
chaque produit	Vanquish				
pour les	+ 1,2L				
mauvaises herbes	2,4-D				
supprimées)	amine				
	500				
Suppression	1,67-8	200-	-	Ne pas appliquer aux	
résiduelle	+	400		sols grossiers, sableux ou	
(annuelles et	4,0-9,0L			graveleux. Seulement une	
vivaces)	Simadex			application par année.	
Le composant simazine de ce	fluide			Utiliser selon les	
mélange en				instructions plus les	
réservoir				restrictives de chaque	
supprime avant				étiquette.	
la levée tout au					
long de la saison				Pour les autres mélanges	
la plupart des				de simazine enregistrés	
graminées et				pour des sites industriels	
mauvaises herbes				ou des terres non	
à feuilles larges				agricoles, régler les taux	
qui germent.				en conséquence ex. 2,0 –	
Celui-ci peut					

APPLICATION TERREST			ΓERRESTRE**	
	APPLICA	ATION		
	PAR RAMPE		_	
MAUVAISES	TAUX*	VOL.	APPLICATION À	COMMENTAIRES
HERBES	(L/ha)	D'EAU	VOLUME	
		* (L/ha)	ÉLEVÉ AVEC	
			LANCE	
			% SOLUTION	
aussi supprimer				4,5 kg simazine/ha.
après leur levée				
certaines				
mauvaises herbes				
annuelles.				

^{*} Pour plus de précisions sur les taux, les volumes d'eau et les modes d'application, consulter les sections "Suppression des mauvaises herbes annuelles" (7.1) et "Suppression des mauvais herbes vivaces" (8.1).

Simadex est une marque déposée de Aventis CropScience UK Ltée.

10.3 RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION – TERRES NON AGRICOLES

APPLICATION FOLIAIRE

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruisellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Pour les broussailles ligneuses et les arbres, les effets des applications faites tôt durant la saison peuvent prendre 30 à 45 jours à se manifester sur les espèces supprimées. On peut faire des applications tard dans la saison aux espèces qui ont pris leur couleur automnale pourvu que les feuilles ne soient pas encore tombées massivement. Les effets de suppression deviendront apparents le printemps suivant.

ÉVITER SOIGNEUSEMENT LE CONTACT DES GOUTTELETTES AVEC LE FEUILLAGE DU GAZON, DES ARBRES, DES ARBUSTES ET DES AUTRES PLANTES NON VISÉES AFIN D'EN PRÉVENIR LA DESTRUCTION OU UN GRAVE ENDOMMAGEMENT.

Ce produit n'exerce pas d'effet rémanent sur les mauvaises herbes. Pour toute suppression subséquente, suivre un programme herbicide approuvé sur l'étiquette. Lire et respecter avec soin les précautions et les autres renseignements que présentent les étiquettes de tous les herbicides utilisés.

10.3.1 APPLICATION TERRESTRE: Tous les usages sur les terres non agricoles

Pour les broussailles et les arbres, employer ce produit à des doses de 2 à 4 litres par hectare. Utiliser des pulvérisateurs à rampe, sans rampe ou pneumatiques ou bien appliquer une solution de 0,67 pour cent à 1,34 pour cent à l'aide d'appareils manuels et à grand volume. Diluer dans la quantité recommandée d'eau propre et pulvériser le feuillage des plantes en pleine croissance. Utiliser la dose de 4 litres par hectare contre l'érable, l'aulne, le saule* et les espèces vivaces plus difficiles à supprimer. (*Répression seulement)

La pulvérisation doit être uniforme et complète. Ne pas pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Éviter que les gouttelettes ne dérivent sur la végétation non visée car elle pourrait en subir de graves dommages ou être détruite. Si les mauvaises herbes ont été fauchées ou sarclées, ne pas traiter avant que le regain ait atteint le stade recommandé.

10.3.2 SUPPRESSION DE LA SALICAIRE COMMUNE

NE PAS TRAITER LES PLANTS DIRECTEMENT AU-DESSUS DE L'EAU. FOISON GLYPHOSATE POTASSIUM SALT 540 Herbicide Liquide n'est pas homologué pour application directe sur des plans d'eau.

Traiter lorsque les plants sont en croissance active, au stade de la floraison ou après. Avec les appareils de pulvérisation manuels à grand volume, pulvériser de manière à bien mouiller le feuillage.

Pour les applicateurs à humectation, consulter section 9.12.

Si possible, enlever la partie fleurie de la plante avant de traiter, de façon à empêcher la formation de graines.

Les grandes superficies (>1,6 ha) complètement dominées par la salicaire commune devraient être attaquées de la périphérie vers l'intérieur, sur une période de quelques années, de manière à permettre à la végétation compétitrice d'envahir graduellement les endroits traités.

Une stratégie à long terme devrait inclure des mesures visant à supprimer à la fois les plants déjà établis et les nouvelles pousses. Un suivi attentif des superficies déjà traitées aidera à décider des étapes subséquentes de la gestion de ces sites. La détection rapide et le traitement des semis de deuxième et troisième génération sont importants pour empêcher la ré-infestation des sites par la salicaire commune. Les communautés de plantes indigènes pourront ainsi avoir une meilleure chance de se rétablir.

10.4 APPLICATION SÉLECTIVE POUR TOUS LES USAGES SUR LES TERRES NON AGRICOLES

Les appareils sélectifs, comme les applicateurs à **ROULEAU** ou À **MÈCHE**, peuvent servir à la suppression des mauvaises herbes levées dans les terrains non cultivés et les plantations d'arbres. Consulter la section "Équipement sélectif" (9.12) pour plus de précisions.

10.5 GAZONS

Appliqué selon le mode d'emploi et dans les conditions indiquées, ce produit supprime la majeure partie de la végétation existante. Utiliser les doses mentionées à la section "Suppression des mauvaises herbes dans les aires non agricoles" (10.1).

NE PAS DÉRANGER LE SOL NI LES ORGANES SOUTERRAINS DES VÉGÉTAUX AVANT LE TRAITEMENT.

Lorsque la végétation existante croît dans un champ ou bien dans un terrain sans tonte ni fauche, on applique le produit aux mauvaises herbes en pleine croissance qui ont atteint le stade de développement indiqué aux sections "Mauvaises herbes supprimées" (7.1 et 8.1). Lorsque la végétation existante croît dans un gazon soumis à la tonte régulière, appliquer le produit en sautant une tonte afin d'avoir une croissance suffisante pour bien retenir la pulvérisation et l'acheminer comme il faut jusqu'aux parties souterraines de la plante. Les pratiques de travail du sol ou de rénovation comme la tonte verticale, le carottage ou le tranchage doivent être retardées de 7 jours après le traitement pour que le produit puisse s'acheminer comme il se doit jusqu'aux parties souterraines de la plante.

Pour supprimer au maximum la végétation existante, retarder l'établissement du gazon afin de déterminer s'il y a regain ou repousse en provenance d'organes souterrains qui ont échappé au traitement. Si des traitements de rappel s'imposent, on doit attendre qu'il y ait eu suffisamment de repousse avant de traiter. Après les étapes ci-dessus, on peut établir sur le terrain des espèces à gazon désirables.

10.6 APPLICATIONS PAR INJECTION – pour tous usages sur les terres non-agricoles

On peut supprimer les espèces ligneuses par injection de ce produit. Appliquer au moyen d'un matériel approprié qui fait pénétrer le produit dans les tissus vivants, à un taux d'au moins 0,33 millilitres (dilué ou non dans l'eau dans une proportion de 1:1) par 5 centimètres du diamètre mesuré à hauteur de poitrine. Faire les incisions à intervalles réguliers tout autour de l'arbre et en-bas de toutes les grosses branches. Appliquer à n'importe quel moment de l'année, sauf si le gel empêche une pénétration adéquate du matériel d'injection ou le printemps quand il y a une forte poussée de sève. Toutefois, ce taux peut être insuffisant pour la suppression des arbres dont le diamètre dépasse 20 centimètres.

La suppression totale de l'arbre peut prendre un ou deux ans à se manifester.

Voici une liste partielle des espèces supprimées:

Aulne Érable*

Alnus spp. Acer spp.

Bouleau Pin

Betula spp. Pinus spp.

Cèdre Peuplier

Thuja spp. Populus spp.

Cerisier Pruche

Prunus spp. Tsuga spp.

Douglas Taxifolié Saule

Pseudotsuga spp. Salix spp.

10.7 APPLICATION AUX SOUCHES

L'application de ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé permet de supprimer le regain des espèces ligneuses. Comme la solution est concentrée, utiliser un matériel à faible pression, par exemple une bouteille compressible. Pour une suppression optimale, appliquer immédiatement (dans les 5 minutes), au taux indiqué, ce produit à la souche d'un arbre fraîchement coupé, directement sur la surface de coupe, plus spécifiquement sur la zone de croissance (cambium), qui a besoin d'être traitée. Appliquer la solution d'herbicide à un taux équivalent d'au moins 0,33 millilitres de produit par 5 centimètres de diamètre à hauteur de poitrine. Ne pas appliquer sur le reste de la surface, ni sur les racines exposées car ce produit traverse difficilement l'écorce. Appliquer ce traitement à n'importe quel temps de l'année, sauf durant les périodes de forte pousée de la sève ou quand le gel empêche d'injecter la solution. On peut ajouter à la solution un colorant hydrosoluble pour indiquer quelles surfaces ont été traitées. La suppression totale peut prendre 1 à 2 ans à se manifester.

Consulter la liste partielle des espèces supprimées à la section "Applications par injection - pour tous usages sur les terres non-agricoles" (10.6).

^{*} Ce traitement peut être efficace seulement pour la répression de l'érable grandifolié. Les applications tard à l'automne sont idéales pour la répression de l'érable grandifolié.